COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

19 août 2019

Documents d'information
ODGP/DER/Inf(2019)3

---

**Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe**

**Avril – juin 2019**

---

## A. BUREAUX DE LIAISON

## Introduction

Les bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la ou des organisations ou institutions internationales ;

- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des développements pertinents concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;

- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;

- promeuvent une coopération effective entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;

- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;

- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période d'avril à juin 2019. Suite à la décision CM/Del/Dec(2013)1175/1.6F du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

**Bruxelles – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne**

**Réunions**

Le chef de bureau, Zoltan Taubner, a eu des contacts informels réguliers avec ses homologues de l'UE et a représenté le bureau à diverses manifestations. Il a rencontré ses homologues du SEAE et de la Commission. Il a rencontré le nouveau Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, E. Gilmore, le 2 mai, lors d'une visite d'introduction, également en vue de la participation de ce dernier à la session ministérielle du Conseil de l'Europe à Helsinki les 16 et 17 mai. Il a également rencontré plusieurs interlocuteurs sur la coopération CdE-UE en matière d'**Etat de droit**, tel que le Conseiller du 1 VP Timmermans et le Directeur Général du Secrétariat Général du Conseil européen ; il a représenté l'organisation à une audition de haut niveau organisé par la Commission sur le sujet. Il a représenté le Conseil de l'Europe à la réunion annuelle des points focaux nationaux du monde entier sur la **« R2P »** - Responsabilité de protéger, organisée par le SEAE et présidée par le Secrétaire Général Adjoint du SEAS, Christian Leffler.

Des contacts diplomatiques ont été maintenus avec des représentants de la Moldavie, du Monténégro, de l'Ukraine et de la Biélorussie. Des réunions bilatérales ont été organisées avec diverses parties des institutions de l'UE et avec des organisations de la société civile, notamment : Amnesty International et Open Society Foundation.

Le bureau a accueilli, ou assisté dans l'organisation, ou participé aux réunions et évènements suivants :

- Réunions bilatérales pour le Directeur Gruden et ses collègues de la DG II.
- Secrétariat du Congrès pour la réunion d'un groupe d'experts internes.
- La présentation publique des statistiques pénitentiaires de 2018 (« le rapport SPACE ») au bureau.
- Participation à un événement du SEAE sur les itinéraires culturels dans les Balkans occidentaux.
- Participation au lancement d'un réseau de justice adapté aux enfants.
- Participation de la DGII (Secrétaire du GREVIO) au groupe de travail du Conseil de l'UE sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes ("FREMP") sur la Convention d'Istanbul et GREVIO, 9 avril.
- Participation de la DGI (Secrétaire du T-Cy) au groupe de travail du Conseil de l'UE sur la coopération en matière pénale (COPEN), 9 avril.
- Un évènement de la société civile sur les politiques carcérales rééchelonnées, au bureau, avec la participation du Ministre de la Justice Belge, Monsieur Koen Geens, 11 avril.
- Participation de la DGI (Secrétaire du GRECO) au panel du Partenariat Oriental sur l'Etat de droit, 30 avril.
- Conférence de haut niveau marquant le 10ème anniversaire du Partenariat Oriental, 14 mai.
- Conférence sur le trafic illicite de migrants, organisée par la présidence roumaine de l'UE, 15 mai.
- Echange organisé par la sous-commission DROI du PE avec des représentants de la société civile (« HR and Democracy network- HRDN »).
- Conférence sur la croissance inclusive, 20 mai, et présentation des travaux de la Charte sociale européenne.
- Réunion informelle de coordination des donateurs sur la Biélorussie.

- Réunion du comité de pilotage de l'installation horizontale, avec la Commission, DG NEAR.
- Ouverture de la session de formation HELP sur la prévention de la radicalisation, 27 mai.
- Participation au débriefing de la réunion du COHOM (Groupe de travail du Conseil de l'UE sur les DH), 28 mai.
- Réunion avec la société civile sur les Ressources Humaines (« partenaires internationaux pour les Ressources Humaines ») dans les pays du partenariat oriental, 28 mai.
- Présentation du paquet élargissement au PE AFET par le Commissaire Hahn (29 mai).
- Rencontre avec le représentant de la future présidence finlandaise de l'UE au sujet des travaux du Conseil de l'Europe dans le cadre du Partenariat Oriental.
- Participation à une table ronde de clôture à la conférence annuelle de la "AGE Platform" avec des représentants de l'UE et de l'ONU, le 13 juin.
- Présentation d'une publication du Conseil de l'Europe au Comité des régions de l'UE.
- Échanges avec le SEAE sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie.

Il a assisté à des évènements particuliers tels que le Sommet sur la sécurité, des conférences sur l'intégration européenne de l'Albanie et de la Macédoine du nord, à la conférence sur les stratégies d'influences de la Russie et de la Chine et à une conférence sur les attaques du Kremlin contre l'Etat de droit (RoL), à l'Ouest.

En termes de programmes, le bureau a et/ou accompagné des collègues à des réunions avec diverses DG de la Commission, par exemple la DG EAC, comme mentionné ci-dessus, la DG NEAR sur la Turquie et le SEAE sur le Kazakhstan. Il y a également eu des réunions avec diverses DG de la Commission, par exemple la DG JUST, la DG NEAR et la DG SRSS.

Le bureau a aussi accueilli un groupe de visiteurs de Russie et leur a présenté le CdE.

Le partenariat jeunesse EU-CdE

- a tenu deux réunions de groupe d'experts au bureau, avec des représentants de la Commission Européenne.
- a tenu un stand d'exposition au Parlement Européen pendant la semaine européenne de la jeunesse qui s'intitulait *La démocratie et moi*, en étroite collaboration avec la Commission.
- a coorganisé une conférence sur le pouvoir de la mobilité à des fins d'apprentissage, les 1-4 avril, ou a été lancé la nouvelle publication, développée par le partenariat jeunesse UE-CdE sur des indicateurs de qualités concernant la mobilité à des fins d'apprentissage.
- a tenu une réunion d'un groupe d'experts sur la préparation du contenu d'un cours en ligne ouvert et massif (MOOC) sur le travail des jeunes.
-

Le secrétariat du Groupe Pompidou basé à Bruxelles a organisé le 16 mai la 7ème réunion du réseau International des Officiers de Liaisons (ILO). Ils ont accueilli 37 membres pour une visite du « Centre de formation sur les laboratoires clandestins de drogue » de la police fédérale Belge. Le secrétariat a également rencontré le DEVCO sur le projet Colibri, financé par l'UE, intitulé « Security on future co-operation in the field of General Aviation ». Il a accueilli le 8 mai à Bruxelles le conseiller des douanes néo-zélandais nouvellement nommé.

Le Bureau a en outre rendu compte des principaux événements et développements dans et autour de l'UE ainsi que des débats et auditions au Parlement européen et dans ses

commissions (LIBE et AFET principalement), des événements organisés par des think tanks et des fondations, sur des questions comme: les relations UE-Turquie, les évolutions concernant la situation des Roms, les migrations, le Brexit, le financement du terrorisme, l'éducation supérieure dans les Balkans occidentaux, les priorités pour la prochaine Commission 2019-2024, le Sommet informel de l'UE à Sibiu, la sécurité dans l'UE, les politiques d'élargissement et l'adhésion du Monténégro, la lutte contre la désinformation, le droit des minorités, le résultats des élections en Ukraine, le droit d'asile et la traite des êtres humains, l'extrémisme de droite, la propagande en faveur de la radicalisation, l'avenir de la défense européenne, les réélections à Istanbul, la désinformation et la fraude en ligne et le populisme.

**Eléments clefs et statistiques**

Environ 426 messages et documents d'information ainsi que 13 rapports hebdomadaires ont été préparés et envoyés à Strasbourg par le Responsable de l'information. 59 notes pour les dossiers ont été envoyées par le bureau en plus des messages d'information envoyés directement par le chef du bureau.

38 représentants du Conseils de l'Europe se sont rendus au bureau pendant cette période, dont :

- La Secrétaire Générales Adjointe, Madame Gabriella Battaini-Dragoni, le 2 avril, pour le forum européen des droits des enfants, et une rencontre avec le Directeur Général du service d'appui aux réformes structurelles de la Commission européenne (SRSS).
- Le rapporteur de l'APCE, Monsieur Tiny Kox, le 4 avril, pour les réunions bilatérales dans les institutions européennes, y compris avec le Président de la Commission, Monsieur Jean-Claude Juncker.
- Le Ministre de la Justice belge, Monsieur Koen Geens, pour un événement sur les prisons (tenu au bureau).
- Le Secrétaire du Comité des Ministres, Bjorn Berge, le 3 mai, au COSCE (le Groupe de travail du Conseil européen sur l'OSCE et le CdE).
- Le conseiller juridique du CdE et directeur de la DLAPIL, Jorg Polakiewicz, les 6-7 mai, pour des consultations bilatérales avec l'UE.
- ODGP pour les réunions avec les coordinateurs nationaux du Partenariat oriental, le 7 mai, en présence des fonctionnaires de l'UE, et pour les échanges avec les Représentants permanents du Partenariat oriental au CdE et à l'UE.
- Le Président du CPT, le vice-président et le Secrétaire Exécutif : réunion de bureau et réunions bilatérales avec l'UE, le 7 juin.
- Le Président du GRECO et le Secrétaire Exécutif, présentation du rapport annuel pour le public et la presse, le 25 juin.
- Le Président du Congrès et le Secrétaire Général du Congrès : 25ème anniversaire du Congrès et du Comité des régions.

Quatorze autres membres du Secrétariat du CdE étaient à Bruxelles au cours de cette période. Le bureau a organisé 46 évènements et visites, accueillant 346 visiteurs extérieurs.

**Média et visibilité**

Le Porte-parole/Attaché de presse a coordonné le travail de communication autour de : la présentation annuel des statistiques pénitentiaires ( rapport SPACE) du Conseil de l'Europe à Bruxelles, le rapport annuel de l'exécution des jugements de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la participation du vice-président de l'ECRI à la session plénière du Comité des régions de l'UE, la prolongation du Partenariat pour la bonne gouvernance de 2019 à 2021, la

participation du Conseil de l'Europe à la Convention annuelle pour la croissance inclusive, la présentation du rapport annuel du GRECO et de la réunion de juin du Comité des ministres sur l'exécution des jugements de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Il a aussi maintenu des contacts réguliers avec les médias bruxellois et a travaillé sur de nombreux sujets comme: le rapport annuel du Secrétaire Général, la session d'avril et de juin de l'APCE, le suivi des élections locales en Turquie par le Congrès, le rapport annuel du CPT et divers arrêts et décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la session du Comité des Ministres à Helsinki, les déclarations du Secrétaire Général et du Congrès sur les élections municipales à Istanbul, le rapport du Commissaire sur la Hongrie et les déclarations concernant Malte et la Pologne, le rapport provisoire du Comité sur l'APCE, le rapport sur l'Allemagne et sa visite en Turquie, le rapport annuel du GRETA, le rapport SPACE II sur la liberté conditionnelle en Europe, la Journée de l'Europe et le 70ème anniversaire du Conseil de l'Europe, la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Journée IDAHOT, l'élection du nouveau Secrétaire Général/de la nouvelle Secrétaire Générale, le rapport du Commissaire sur la Pologne, le suivi par le Congrès des élections municipales à Istanbul, le 25e anniversaire du Congrès et du Comité des régions de l'UE à Bruxelles, le dernier lot de rapports et conclusions de l'ECRI, le rapport du FCNM sur l'Irlande, la conférence du GRECO à Strasbourg et les rapports du GRECO sur la Suisse et la Turquie.

Il a également effectué des travaux préparatoires liés au 70ème anniversaire du Conseil de l'Europe et travaillé sur le projet de communication en cours pour mettre en lumière l'impact de la Convention européenne des droits de l'homme.

**Genève – Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève**

L'Office des Nations Unies à Genève a été informé que Monsieur Jean Claus exercera les fonctions de chargé d'affaires ad intérim de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Le 14 juin 2019, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Andranik Hovhannisyan, nouvellement nommé Ambassadeur et Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, a effectué une visite de courtoisie à Monsieur Claus.

S.E. Monsieur l'Ambassadeur a profité de l'occasion pour décrire l'événement parallèle « Armenia : Une année de transition démocratique » prévue le 24 juin 2019 en marge de la 41ème session du Conseil des droits de l'homme, avec la participation de Monsieur Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, Monsieur Clément Nyaletsossi Voule, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, et Monsieur Arman Tatoyan, Défenseur des droits humains (Ombudsman) d'Arménie.

**Vienne – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne**

**Participation aux réunions du Conseil permanant de l'OSCE**

- Conseil permanent de l'OSCE avec le chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, le représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et le Groupe de contact trilatéral et le l'Observateur en chef de la Mission spécial d'observation de l'OSCE en Ukraine, le 4 avril.
- Conseil permanent de l'OSCE sur les barèmes des contributions et le Budget unifié de l'OSCE, le 11 avril.
- Conseil permanent de l'OSCE, avec la présentation par le Président du Comité de Sécurité, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Luis Cuesta Civis, le 2 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE, réunion sur des questions d'actualité et la célébration de la Journée de l'Europe, le 9 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE, Rapport par le Coordinateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan, S.E. Monsieur l'Ambassadeur John MacGregor, le 16 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE, Présentation par le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Lamberto Zannier, un rapport ponctuel a été présenté, le 23 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE, cérémonie d'adieu avec S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ertugrul Apakan, chef de la mission spéciale de monitoring en Ukraine, un rapport ponctuel a été présenté, le 29 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE, rapport par le chef de mission de l'OSCE en Moldavie, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Claus Neukirch, le 30 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE avec le Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek et le Directeur de l'Académie de l'OSCE à Bichkek, le 6 juin.
- Conseil permanent de l'OSCE avec l'Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôles russes sur la frontière ukrainienne, le 13 juin.
- Conseil permanent de l'OSCE, avec le Coordinateur de projet en Ukraine, le 20 juin.

**Participation aux comités d'experts et aux conférences**

- Réunion supplémentaire de la Dimension humaine sur le respect des principes de tolérance et de non-discrimination, incluant la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction avec la présentation par le chef de bureau du CdE et les stratégies, mécanismes et activités de l'ECRI, les 1-2 avril.
- 19ème Alliance contre la traite des êtres humains avec la participation active de Petya Nestorova (DG2), les 8-9 avril.
- Réunion du Comité de la Dimension humaine sur la liberté d'expression et la liberté des médias avec le Chef de Bureau en tant qu'orateur principal d'introduction au panel d'ouverture, le 10 avril.
- Congé de printemps de l'OSCE, les 15-26 avril.
- Symposium à l'Académie diplomatique de Vienne, consacré au 70ème anniversaire du CdE avec l'ancien Secrétaire Général Walter Schwimmer en tant qu'orateur principal, le 8 mai.
- Réunion sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité de l'OSCE, le 13 mai.
- Réunion du comité préparatoire sur la coopération OSCE-CdE, le 16 mai.

- ONUDC 28ème Session de la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies, les 20-24 mai.
- Évènements à l'occasion du 40ème anniversaire du Centre international de Vienne avec le Secrétaire Général de l'ONU Antonio Guterres en tant qu'invité d'honneur, le 27 mai.
- Journée commune de sécurité OSCE/ONU ; un rapport ponctuel a été présenté, le 4 juin.
- Session spéciale du Parlement Autrichien pour commémorer le 70ème anniversaire du CdE avec la Présidente de l'APCE Madame Liliane Maury Pasquier invité à titre de conférencière ; un rapport ponctuel a été présenté, le 13 juin.
- Conférence annuelle d'examen de la sécurité de l'OSCE, les 25-27 juin.
- Présentation du rapport annuel de la CND sur les stupéfiants par Monsieur Yuriy Fedotov, Secrétaire Général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; un rapport ponctuel a été présenté, le 26 juin.

**Dialogues Bilatéraux**

- Remise des pouvoirs par S.E Monsieur l'Ambassadeur Rudolf Lennkh à S.E Monsieur l'Ambassadeur Thomas Greminger, Secrétaire Général de l'OSCE, un rapport ponctuel a été présenté, le 3 mai.
- Réunion avec le chef du protocole de l'ONUV, le 9 mai.
- Remise de la lettre d'accréditation à Monsieur Yuriy Fedotov, Secrétaire Général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif de l'ONUV ; un rapport ponctuel a été présenté, le 11 juin.
- Réunion avec S.E Monsieur l'Ambassadeur Paul Bekkers, Chef du bureau du Secrétaire Général de l'OSCE, le 24 juin.
- Réunion avec Monsieur Ilias Chatzis, Chef de la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants, ONUDC, un rapport ponctuel a été présenté, le 25 juin.

**Varsovie – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties**

**Visites/rencontres de haut niveau**

14 juin – rencontre avec les représentants du Conseil d'administration de la Communauté des Démocraties (CdD), en marge de la 30ème session du Conseil ;
27 juin – rencontre avec la Première directrice adjointe du Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (OSCE/ BIDDH), Mme Katarzyna Gardapkhadze ;

**Activités du Bureau**

**Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH –** Suite à la réunion de haut niveau entre le Secrétaire général du CdE et la directrice de l'OSCE/ BIDDH et suite à la décision de conclure l'échange de lettres afin de renforcer la coopération entre deux organisations, des travaux ont été initiés pour rédiger et négocier ce document. En dehors des rencontres de haut niveau mentionnées ci-dessus, le Chef du Bureau a continué d'entretenir des relations de travail étroites avec les spécialistes du BIDDH. Le Bureau a participé au projet trilatéral CdE - BIDDH - HCR en Pologne, dédié aux bonnes pratiques d'intégration des migrants au niveau local, organisé en marge de l'exposition humanitaire de Varsovie. La présentation des activités des trois organisations internationales concernant l'intégration des migrants a été suivie d'une discussion sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les villes polonaises. Le CdE a également été invité à participer à la table ronde sur - La corruption politique au XXIe siècle organisée par le BIDDH et Transparency International, pendant laquelle M. Gianluca Esposito, Secrétaire exécutif du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) du CdE a informé les participants des activités du GRECO.

Le Chef du Bureau a régulièrement assisté aux conférences et aux consultations organisées par l'OSCE/BIDDH, au cours desquelles il a présenté les activités du CdE. Ces réunions comprenaient notamment la conférence sur l'impact des nouvelles technologies sur la qualité du système politique, organisée par le BIDDH, l'École d'économie de Varsovie et la fondation *e-Państwo* sous les auspices du Commissaire aux droits de l'homme de Pologne.
Le Bureau a suivi de près les activités du BIDDH concernant l'observation des élections et les discussions relatives à la préparation de deux réunions majeures sur les droits de l'homme, organisées par l'OSCE/ BIDDH à Varsovie (Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine et Séminaire de la dimension humaine).

**Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD) –** Le Chef du Bureau a été invité à s'adresser aux États membres du Conseil d'administration de la CdD lors de sa 30ème session à Varsovie (14 juin) et a participé à la table ronde sur la participation des jeunes à la vie publique aux côtés des représentants du BIDDH et de la société civile. Le Chef du Bureau a présenté le modèle du CdE pour travailler avec et pour les jeunes.
Des relations de travail régulières ont été maintenues avec le personnel du Secrétariat permanent de la CdD. Les perspectives d'engagement de la CdD dans l'édition 2019 du Forum mondial pour la démocratie (en novembre à Strasbourg) ont été examinées.

**Assurer la visibilité du Conseil de l'Europe** – En dehors des rencontres organisées par l'OSCE/ BIDDH et la CdD, le Chef du Bureau a régulièrement participé à des séminaires et des conférences sur des questions relatives aux activités du Conseil de l'Europe. Il s'agit notamment du débat sur les mécanismes visant à renforcer le cadre de l'État de droit dans l'Union européenne, organisé par la Représentation de la Commission européenne en Pologne,

et la table ronde sur les personnes souffrant du SSPT dans des centres surveillés pour étrangers, organisée par le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme de Pologne.

## B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

## Introduction

Sur la base de la Résolution CM/Res(2010)5, les bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres :

- représentent le Secrétaire Général auprès des autorités nationales du pays hôte ;

- promeuvent et soutiennent les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liées au statut de membre du Conseil de l'Europe ;

- apportent conseil et assurent le soutien et la coordination d'ensemble sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps voulu des activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris les Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;

- facilitent l'identification des besoins pour le renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;

- conduisent des activités de mobilisation de ressources financières pour des projets spécifiques ;

- coordonnent les activités dans le pays avec les autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU) et d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;

- mènent une politique médiatique volontariste, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication, en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Le présent document couvre la période de rapport de avril à juin 2019. A la suite de la décision CM/Del/Dec(2013)1175/1.6F du 3 juillet 2013, les rapports d'activité seront publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

## Bakou

### Situation du Bureau

Équipe principale : 4 personnes ; personnel affecté aux projets : 6 personnes ; total : 10 personnes.

Au cours de la période de référence, le Bureau a mis en œuvre quatre projets – deux cofinancés par l'Union européenne (UE), un financé par le département d'État américain et un par le Conseil de l'Europe (CdE) à 100 % ; il a en outre participé à la préparation du lancement d'un autre projet, également mentionné ci-dessous.

### État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Contribution volontaire des États-Unis : « Soutien aux initiatives de réforme du secteur de la justice en Azerbaïdjan » : vingt-sept juges ont reçu une formation sur l'article 3 (interdiction de la torture) de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et 29 avocats ont suivi jusqu'à son terme le cours à distance de dix semaines de HELP intitulé « Introduction à la CEDH ». La feuille de route pour l'amélioration du système de justice pénale en Azerbaïdjan a été présentée lors d'une conférence qui a rassemblé le 13 juin quelque 65 participants – des représentants des pouvoirs publics, des professionnels du droit, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Le document propose une analyse et des recommandations en vue d'une modification de la législation et des pratiques nationales en matière de procédure pénale à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- Plan d'action « L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias » : Le programme d'un nouveau cours portant sur « L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias » a été mis au point et imprimé à 2 000 exemplaires. Ce cours sera lancé à la rentrée universitaire à la faculté de journalisme de l'université d'État de Bakou. En outre, un guide pour les journalistes azerbaïdjanais sur « Les médias et l'égalité hommes-femmes » a été rédigé et tiré à 2 000 exemplaires. Le programme et le guide sont aussi disponibles en ligne. Quelque 130 journalistes et représentants de la société civile ont participé à six séances de formation/d'information sur les normes du CdE en matière d'égalité entre femmes et hommes et de liberté des médias qui ont été organisées les 25 et 26 avril à Shaki, les 30 et 31 mai à Mingachevir et les 20 et 21 juin à Lankaran. Plus de 80 fonctionnaires de l'État, représentants des milieux universitaires, de la société civile et des médias ont assisté à la conférence tenue le 13 mai sur « Les médias et l'égalité hommes-femmes », et participé activement à la table ronde/conférence de clôture du projet, le 18 juin. Un film présentant les résultats du projet a été réalisé et est disponible en ligne.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux en Azerbaïdjan » : la première réunion du comité directeur s'est tenue le 30 mai. Elle a rassemblé des représentants des 15 principales institutions bénéficiaires. Les activités à mettre en œuvre ont été présentées et une discussion s'est tenue sur les résultats attendus et le calendrier des activités. Les membres du comité directeur ont approuvé le plan de travail, qui sera le document de référence pour la mise en œuvre du projet.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Poursuite du soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan – 2 » (SPERA 2) : le 8 mai 2019, le CdE a organisé une conférence à Bakou pour le lancement d'un nouveau programme conjoint UE/CdE, « Poursuite du soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan –2 » (SPERA 2). D'une durée de vingt-quatre mois, le projet est mis en œuvre avec les deux grands partenaires concernés – le

Service pénitentiaire et le Service médical principal du ministère de la Justice. La conférence a permis de présenter le projet et les résultats escomptés aux partenaires, parties prenantes et représentants de la société civile locaux. L'équipe a exposé le plan d'action et les principaux résultats attendus. Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont échangé sur les interventions proposées et fait part de leurs commentaires et de leurs recommandations sur le plan d'action.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan » : une mission préliminaire s'est déroulée à Bakou les 3 et 4 avril. Il s'agissait de discuter avec les parties prenantes locales des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet. La mission a également été l'occasion de rencontrer la délégation de l'UE afin de régler les questions de coordination lors de la phase de mise en œuvre, d'ajuster le cadre logique et de préparer le plan de travail.

Autres activités à signaler

- 1er avril : le chef du Bureau a rencontré la responsable de la coopération de la délégation de l'Union européenne en Azerbaïdjan, Simona Gatti ;
- 29 avril : le chef du Bureau a rencontré Farah Ajalova, directrice adjointe de département au ministère des Affaires étrangères et coordonnatrice nationale du PGG ;
- 30 avril : le chef du Bureau a coprésidé une réunion préparatoire de coordination des donateurs organisée par le bureau de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ;
- 2 mai : le chef du Bureau a assisté au 5e Forum mondial de Bakou sur le Dialogue interculturel ;
- 5 mai : le Bureau a organisé une Journée portes ouvertes à l'occasion du 70e anniversaire du CdE ;
- 8 mai : le chef du Bureau a présidé la manifestation de lancement du projet « Soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan (SPERA 2) », et a prononcé une allocution ;
- 8 mai : le chef du Bureau a coprésidé la réunion du groupe de travail sur la Démocratie et la bonne gouvernance organisée par le bureau d'USAID ;
- 10 mai : le chef du Bureau a assisté à la réunion plénière des partenaires du développement (coordination des donateurs) organisée par les Nations Unies ;
- 13 mai : le chef du Bureau a pris la parole et dirigé les débats lors de la première session de la conférence organisée à l'occasion du 70e anniversaire du CdE et du 100e anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes en Azerbaïdjan, dans le cadre du projet sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias en Azerbaïdjan ;
- 30 mai : le nouveau plan d'action a été lancé par Mahmud Ahmed oglu Mammad-Guliyev, vice-ministre des Affaires étrangères, et Verena Taylor, directrice de l'ODGP.

## Belgrade

### Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes, personnel affecté aux projets : 22 personnes ; total : 28 personnes.

Au cours de la période de référence, le Bureau a mis en œuvre huit projets dont sept sont cofinancés par l'UE (quatre dans le cadre de la Facilité horizontale) et un par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

### État de mise en œuvre des projets

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées en Serbie » : le texte final du Protocole sur les services médicaux en prison a été arrêté. Quatre programmes relatifs aux comportements des délinquants ont été menés à bien et deux autres ont été expérimentés ; le manuel sur cette question a été imprimé. La Stratégie en matière de santé mentale et le plan d'action y afférent sont à la deuxième étape du processus d'approbation par les pouvoirs publics. Trois formations « en cascade » sur la prévention de la torture ont été menées auprès de fonctionnaires de police ; 60 hauts cadres de la police ont ainsi été formés. Du matériel de formation à destination du Service national pour l'emploi a été élaboré et la formation de tous les conseillers qui travaillent avec des anciens détenus a été préparée. Un cours pilote de préparation à la libération à l'intention des détenus purgeant des peines d'au moins cinq ans a été mis au point. Plus de 200 membres du personnel médical et travailleurs sociaux ont été formés aux modèles de plans individuels de prise en charge des patients psychiatriques.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir les recours effectifs et l'entraide judiciaire (SEMA) en Serbie » : 47 juges des infractions mineures et auxiliaires de justice ont acquis des connaissances sur les normes en matière de procès équitable, l'accent étant mis sur des décisions dûment motivées. Trente-cinq personnes venues des centres de formation judiciaire, des conseils de justice et/ou des cours suprêmes d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro, de Macédoine du Nord, de Serbie ou du Kosovo*[1] ont participé à une table ronde régionale intitulée « Évaluation de la formation des professionnels du droit aux droits de l'homme : difficultés et bonnes pratiques ». Vingt-quatre juges, procureurs et membres du personnel de l'École de la magistrature ont fait un voyage d'études à Strasbourg. Le cours de formation en ligne HELP sur la coopération internationale en matière pénale, qui a été suivi par 53 procureurs ou vice-procureurs, s'est clôturé par une conférence intitulée « Coopération internationale en matière pénale : une approche fondée sur les droits de l'homme ». Le projet s'est achevé le 23 mai.
- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Serbie » : dans le cadre de nouvelles activités de renforcement des capacités des professionnels du droit, 22 juristes ont suivi un atelier organisé le 4 avril à Belgrade en collaboration avec l'ONG Astra, qui leur a permis de mieux connaître les moyens de réclamer une indemnisation pour les victimes de la traite dans le cadre du système juridique en vigueur. Les principaux acteurs de la lutte contre la traite étaient rassemblés à Belgrade le 15 avril pour la conférence de clôture et la 6e réunion du comité directeur. Les participants se sont penchés sur les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les recommandations dont il faudra tenir compte pour la deuxième phase de la Facilité horizontale.

[1] *Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales » : les Lignes directrices à destination des conseils nationaux des minorités nationales, comprenant des lois types sur les activités financières, ont été parachevées et communiquées aux partenaires le 15 mai. La présentation des Lignes directrices relatives à une représentation adéquate des minorités nationales dans les contenus éducatifs s'est tenue le 10 avril. Lors du dernier comité directeur, l'institut de recherche Demostat a présenté aux partenaires du projet et aux différentes parties prenantes les résultats et une analyse comparative de deux études. Les projets bénéficiant de petites subventions ont été menés à bien et les résultats présentés par les collectivités locales le 16 avril.
- Programme régional conjoint UE/CdE « Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX) » : Un Dictionnaire des termes juridiques et des médias a été mis au point et présenté à Belgrade le 17 avril. Une publication sur les autorités de régulation des médias et la protection des mineurs a été rédigée en serbe et en anglais. La conférence de clôture de JUFREX s'est tenue le 5 avril à Sarajevo. Près de 250 activités ont été mises en œuvre au cours des trois années du projet, au profit de plus de 4 000 personnes. Plus de 2 000 juges, procureurs et juristes ont été formés, et plus de 1 500 professionnels des médias ont participé à des événements organisés dans le cadre de JUFREX.
- Programme conjoint UE/CdE « ROMACTED : Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » : le deuxième comité directeur a eu lieu à Skopje le 18 juin. La première réunion du groupe consultatif au niveau du bénéficiaire s'est tenue à Belgrade le 30 mai, avec la participation de l'organe serbe de coordination pour le suivi de la stratégie d'inclusion sociale des Roms, des représentants de 11 collectivités locales et de communautés roms, de l'ambassade de France et de la délégation de l'UE en Serbie. Sur le terrain, les priorités à court et long termes mises en avant par les communautés roms ont continué d'être communiquées aux responsables locaux, et des actions ont été mises en œuvre afin d'y répondre.
- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme au projet « HELP dans les Balkans occidentaux » : cinq cours en ligne HELP (sur la justice adaptée aux enfants, la présentation de la Convention européenne des droits de l'homme, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et les droits de propriété) ont été lancés, tandis que trois autres (sur la coopération internationale en matière pénale, la présentation de la Convention européenne des droits de l'homme et la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) ont été menés à bien en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie. Le cours HELP sur la présentation de la CEDH a été lancé pour les étudiants en droit de l'université de Belgrade, conformément au mandat HELP découlant de la CM/Rec(2004)4 sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle.
- Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales » : tous les membres de l'équipe de l'unité de gestion du programme sont maintenant là et l'unité est pleinement opérationnelle depuis la première semaine d'avril. Elle a organisé un atelier de planification avec les principaux partenaires et bénéficiaires, et tenu plusieurs réunions afin de parfaire le plan de travail en tenant compte des besoins réels. Le premier projet de rapport initial a été présenté le 19 juin. Plusieurs activités ont démarré durant la période de référence, marquée notamment par la tenue, le 28 juin, d'une table ronde de haut niveau sur la formation professionnelle des agents des collectivités locales.

<u>Actions de suivi</u>

- La deuxième phase de la Facilité horizontale a été lancée et la phase initiale de certains projets est en cours ;

- Poursuite des activités et des manifestations organisées dans le cadre du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe en vue d'accroître le rayonnement de l'Organisation ;
- Proposition de projet à la suite d'une mission d'évaluation de la Division de la lutte contre la criminalité économique et de la coopération.

Autres activités à signaler

- La conférence régionale de clôture de la première phase de la Facilité horizontale s'est tenue à Tirana le 3 avril ; elle a rassemblé tous les bénéficiaires et coordinateurs du Plan d'action triennal albanais ;
- Une bibliothèque du CdE a été ouverte le 10 avril dans l'une des écoles pilotes, à Turija, dans le cadre des activités organisées à l'occasion du 70e anniversaire du CdE ;
- Durant la Semaine des Roms, plusieurs activités ont été organisées pour marquer la Journée internationale des Roms ; Calin Rus a notamment tenu une conférence publique le 11 avril à Belgrade, organisée en coopération avec l'Académie serbe des sciences et des arts ;
- À l'occasion du 70e anniversaire du CdE, le ministère serbe de la Culture et de l'Information a organisé le 24 mai, en collaboration avec le Bureau du CdE à Belgrade, une conférence internationale sur les médias ; la cheffe adjointe du bureau a prononcé l'allocution d'ouverture ;
- Le Partenariat Jeunesse UE-CdE a organisé le 19 juin à Novi Sad un forum régional sur la jeunesse ; le chef du Bureau a prononcé le discours d'ouverture ;
- La deuxième phase de la Facilité horizontale a débuté le 24 mai.

## Bucarest

### Situation du Bureau

Équipe principale : 0,5 personne ; personnel affecté aux projets : 29 personnes ; total : 29,5 personnes

C-PROC est chargé de la mise en œuvre de cinq projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, avec un budget combiné de plus de 31 millions d'euros. Trois de ces projets sont cofinancés par l'UE, un est financé par des contributions volontaires et un autre, « Mettre fin à la violence envers les enfants (EVAC) », par le Royaume-Uni.

### État de mise en œuvre des projets

- Contribution volontaire au projet « Cybercrime@Octopus » : le projet a apporté son soutien à l'organisation des réunions du groupe de rédaction du protocole, pour faciliter l'avancée de la négociation du deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. À l'occasion de la 3e réunion du Réseau des fonctionnaires de justice des îles du Pacifique (PILON), organisée en coopération avec l'Australie et qui a réuni au Vanuatu 14 États insulaires du Pacifique, l'adoption d'une législation nationale et l'adhésion à la Convention de Budapest ont été encouragées. À la suite de visites sur place du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), auxquelles le projet a apporté son soutien, le Bénin a été invité à adhérer à la Convention, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a pris la décision de le faire et des recommandations concernant une réforme de la législation ont été formulées à l'adresse de la Guinée. Plusieurs recommandations préconisant une réforme de la loi du Qatar sur la cybercriminalité, dans le respect de l'État de droit et des garanties en matière de droits de l'homme, ont également été formulées à l'issue d'un atelier sur la révision de la législation qatarienne organisé à Doha. La visibilité de la Convention de Budapest a été promue par le soutien apporté à l'organisation, à Bucarest, du Dialogue européen du Sud-Est sur la gouvernance de l'Internet (SEEDIG) et la participation au groupe de travail « Droits de l'homme » de l'UE (COHOM), réuni à Iaşi, en Roumanie. Des informations sur les activités en matière de lutte contre la cybercriminalité, notamment en ce qui concerne le deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest, ont été communiquées lors de la 6e réunion annuelle du groupe de travail du Groupe Pompidou sur les drogues en ligne, tenue à Vienne (Autriche), de la conférence du Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet, organisée à La Haye (Pays-Bas) et de la Conférence mondiale internet et juridiction, réunie à Berlin (Allemagne).
- Programme conjoint UE/CdE « iPROCEEDS » : le projet a contribué à la mise en place d'une équipe de formateurs au niveau national en Macédoine du Nord et en Turquie, en dispensant un cours de formation de formateurs sur la cybercriminalité, les preuves électroniques et les produits de la criminalité en ligne. En outre, grâce à la mise en place d'un module de formation judiciaire initiale sur la cybercriminalité et les produits de la criminalité en ligne, plus de 100 magistrats d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de Turquie ont renforcé leurs compétences et leurs connaissances en matière de poursuites et de jugement dans les affaires de cybercriminalité et de blanchiment d'argent en ligne. La démonstration concernant l'outil FREETOOL et les efforts déployés pour faciliter l'accès à ces outils open source utilisés pour les enquêtes dans les affaires de cybercriminalité et en informatique légale a permis de renforcer les capacités en matière d'enquête des pays bénéficiaires du projet. Le projet a appuyé le renforcement de la coopération internationale et interinstitutionnelle dans le dépistage, la saisie et la confiscation des produits de la criminalité en ligne, en appliquant au plan national l'exercice de simulation sur la cybercriminalité et les investigations financières, qui comprend notamment des enquêtes concernant les monnaies

virtuelles et le darknet. Un exercice théorique a été organisé afin de renforcer les capacités en matière de coopération internationale dans les enquêtes relatives à la cybercriminalité et la procédure pénale dans ce domaine dans les pays bénéficiaires du projet.

- Programme conjoint UE/CdE « GLACY+ » : le projet a pour objectif de renforcer les capacités des systèmes de justice pénale dans le monde en ce qui concerne la lutte contre la cybercriminalité et l'utilisation de la preuve électronique ; il s'attache en particulier à 12 pays prioritaires et à leurs régions respectives. Plusieurs initiatives ont contribué à renforcer la visibilité de la Convention de Budapest, notamment la coorganisation de la première Conférence sur la protection des données et la vie privée pour la région de l'Afrique, qui s'est tenue au Ghana et a rassemblé plus de 1 000 personnes, dont des représentants de plus de 15 pays africains. Lors d'une mission en Namibie effectuée conjointement avec la Banque mondiale et le secrétariat du Commonwealth, un soutien a été apporté au processus d'élaboration d'une loi sur la cybercriminalité. La consolidation de la législation en matière de procédure au Costa Rica a été par ailleurs appuyée. Les synergies avec d'autres organisations et programmes internationaux, et notamment le dialogue politique, ont été renforcées grâce aux initiatives suivantes : participation au CyberForum de l'UE pour tous les pays prioritaires de GLACY+ ; coprésidence de la deuxième réunion d'experts sur le manuel sur la législation relative à la cybercriminalité et les droits fondamentaux préparé conjointement par le CdE et l'Agence des droits fondamentaux (FRA) ; réunion du groupe de travail sur la cybercriminalité du Forum mondial sur la cyberexpertise ; réunion stratégique de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet (ICANN) ; et manifestation organisée à l'occasion du lancement du cours en ligne HELP du CdE sur la protection des données. Trois événements internationaux portant sur les politiques en matière de cybercriminalité ont été organisés : en République Dominicaine, avec la participation de tous les pays des Caraïbes ; au Cap-Vert, avec la participation des parquets de tous les pays lusophones ; et au Chili, qui a accueilli une réunion de « Ciber Red », le réseau ibéro-américain des procureurs spécialisés en matière de cybercriminalité. Aux Philippines, le projet a appuyé le processus de définition d'une stratégie nationale en matière de cybersécurité et de cybercriminalité. Il a en outre apporté son soutien à l'élaboration d'un projet de politique nationale sur la protection des données en Gambie. Les capacités des services répressifs ont été renforcées dans le cadre de divers ateliers ou formations sur les enquêtes en matière de cybercriminalité, les preuves électroniques et la coopération internationale à Singapour (participation de tous les pays de Glacy+ et des pays de la région), en République Dominicaine, aux Philippines, au Sénégal, à Tonga et à Bucarest (atelier visant à faciliter l'accès aux outils en matière d'enquête et aux outils de police scientifique élaborés par l'University College de Dublin). Des cours ont été dispensés au Cap-Vert, au Chili et au Costa Rica afin de renforcer les capacités des autorités judiciaires et du parquet en matière de poursuites et de jugement dans les affaires de cybercriminalité. En République Dominicaine, l'élaboration de la stratégie nationale en matière de formation du personnel judiciaire a été appuyée, de même que le processus visant à rationaliser les procédures d'entraide judiciaire dans les enquêtes sur les infractions de cybercriminalité. Des conseils ont été proposés aux autorités des Philippines et de Maurice en ce qui concerne le signalement des faits de cybercriminalité et la collecte de statistiques dans ce domaine.
- Programme conjoint UE/CdE « CyberSud » : le projet a organisé en avril au Maroc la première réunion régionale consacrée à l'élaboration de rapports sur les cybermenaces au niveau national, dans le but de rassembler les institutions concernées par la cybercriminalité et les preuves électroniques. Les pays présents ont reconnu l'utilité des politiques et stratégies nationales sur la cybercriminalité et des outils de collecte de statistiques de justice pénale dans ce domaine. Les rapports pourront être utilisés pour l'élaboration des politiques et des stratégies nationales sur la cybercriminalité, dans l'objectif de renforcer les capacités institutionnelles. Des formations juridiques sur la cybercriminalité et les preuves électroniques ont été mises en place au niveau local en Algérie et en Tunisie, avec l'appui du projet. Les

capacités des services répressifs des pays bénéficiaires du projet ont été renforcées dans le cadre d'une formation spécifique sur l'analyse de logiciels malveillants et le travail d'enquête à partir de sources ouvertes en ligne. Le cours E-FIRST mis au point par le Groupe européen de formation et d'enseignement sur la cybercriminalité (ECTEG) a été traduit en arabe, ce qui le rend plus aisément accessible aux pays concernés.

- Contribution volontaire (multilatérale) « EndOCSEA@Europe » : l'organisation d'une manifestation internationale les 8 et 9 avril à Strasbourg est venue renforcer la participation de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de la Convention de Lanzarote. Lors de la conférence de lancement, les 16 et 17 mai à Strasbourg, les objectifs du projet ont été mis en avant, de même que la nécessité d'apporter de véritables réponses pour prévenir et combattre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne grâce à la coopération multisectorielle. Une procédure d'attribution de subventions a été ouverte aux organisations de la société civile et aux institutions publiques, afin de faciliter la mise en œuvre à différents niveaux d'activités de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Les demandes de subvention qui ont été reçues seront examinées pendant la prochaine période. Une première visite d'information dans le cadre du projet s'est déroulée à Bakou (Azerbaïdjan) du 18 au 21 juin ; il s'agissait de recenser les moyens de renforcer la législation en vigueur ainsi que les politiques et les pratiques en cours, en vue de mieux prévenir et combattre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

<u>Actions de suivi</u>

- Mise en œuvre des programmes de travail du projet tel qu'approuvés pour le troisième trimestre 2019 ;
- Préparation de la conférence de lancement du nouveau projet CyberEast pour la région du Partenariat oriental.

<u>Autres activités à signaler</u>

- Le Bénin a été invité à adhérer à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ;
- Le nouveau projet CyberEast, financé conjointement par la Commission européenne et le CdE, a été signé et a officiellement démarré le 20 juin ;
- La prolongation sans dépense supplémentaire du programme iPROCEEDS a été signée ; le projet se poursuivra ainsi jusqu'en décembre 2019 ;
- C-PROC a reçu la visite d'une délégation du ministère ukrainien de l'Intérieur, ainsi que celle d'un représentant de la Commission européenne et d'un représentant du ministère de la Justice de Taiwan ; les discussions ont porté sur les enjeux de la coopération internationale en matière de cybercriminalité et sur l'impact des projets de renforcement des capacités mis en œuvre par le bureau de Bucarest.

## Chisinau

### Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes ; personnel affecté aux projets : 13 personnes ; total : 18 personnes.
Les fonctions de la cheffe adjointe du Bureau ont pris fin le 7 mars.

Le Bureau a mis en œuvre cinq projets, dont deux sont cofinancés par l'UE et trois sont financés par une contribution volontaire/un donateur.

### État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Plan d'action « Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme en République de Moldova » – Volet 1 : le 4 juin, une conférence internationale sur l'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme « Droit à la liberté et à la sûreté » a rassemblé des participants venus de huit pays, qui ont mis à profit ce forum de haut niveau pour échanger leurs avis sur ce sujet. En outre, le programme a organisé deux ateliers à l'intention des juges et du personnel pénitentiaire afin d'appuyer la mise en œuvre effective de la nouvelle voie de recours nationale permettant de contester les mauvaises conditions de détention, ainsi que deux formations à destination des procureurs, portant sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques. Un soutien a été apporté au mécanisme national de prévention, entre autres pour l'élaboration de son rapport annuel. Enfin, le programme a organisé une réunion de coordination des donateurs pour l'appui au secteur de la justice, afin de créer des synergies et d'éviter le chevauchement des activités dans ce domaine. Volet 2 – Un projet de programme révisé pour la formation initiale du personnel pénitentiaire et un projet de programme pour la formation des agents de probation à la rédaction de rapports présentenciels ont été élaborés sous les auspices du programme. Par ailleurs, un outil d'évaluation des risques et des besoins des détenus, qui cible les personnes remises en liberté sous condition ou de manière anticipée, ainsi que celles qui bénéficient d'un aménagement de peine, est en cours de préparation et devrait être mené à titre expérimental en 2019-2020. Un document de réflexion sur la réorganisation des services de probation en vue d'accroître leur efficacité a été établi, de même que des propositions de modification du cadre législatif visant à renforcer le statut des agents des services de probation. Les dispositions réglementaires sur la remise en liberté des détenus condamnés souffrant d'une maladie grave ont été révisées.
- Programme conjoint UE/CdE « Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention (CLEP) » : le projet a renforcé les capacités des institutions financières moldaves en ce qui concerne la détection et l'analyse des opérations de blanchiment d'argent et des transactions suspectes, et sur la façon d'éviter les signalements effectués uniquement à titre préventif. En outre, les agents bancaires chargés du contrôle de la conformité ont acquis davantage de connaissances sur les exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et sur les techniques de formation des agents travaillant au contact du client. Le projet a par ailleurs soutenu la création au sein du centre de formation des avocats de Moldavie d'une équipe de formateurs dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, qui vont mener des activités de renforcement des capacités des professionnels du droit dans ce domaine. Les procureurs et les enquêteurs moldaves ont été dotés des techniques de présentation de preuves devant les tribunaux dans les affaires économiques et financières, tandis que des représentants du Bureau moldave de restitution des avoirs se sont rendus au Bureau irlandais chargé des avoirs d'origine criminelle à Dublin, renforçant ainsi leur expérience en matière de coopération. En outre, le projet a prêté son concours à une activité

durant laquelle des journalistes d'investigation de Chisinau et des autres régions moldaves ont pu débattre de la façon de rendre compte des affaires de corruption et se former à partir d'exemples et de bonnes pratiques internationales. Enfin, des orientations ont été fournies au Centre national de lutte contre la corruption sur la formation à dispenser aux entreprises privées concernant le respect des règles en matière de lutte contre la corruption, et sur la mise en œuvre de techniques de mentorat efficace.

- Contribution volontaire de la Suisse « Éducation à la démocratie en République de Moldova » : organisée le 16 mai par le Conseil de l'Europe en partenariat avec le ministère moldave de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, la conférence nationale sur la « Promotion des valeurs démocratiques par l'éducation en République de Moldova » a abordé les principaux concepts, normes et approches du Conseil de l'Europe en matière d'éducation à la citoyenneté, ainsi que la façon dont ils peuvent être mis en œuvre dans le cadre de la réforme des programmes en cours en République de Moldova. Plus de 150 décideurs et professionnels du secteur de l'éducation, élèves, représentants d'organisations de la société civile et partenaires du développement ont assisté à la conférence.
- Contribution volontaire (multilatérale) « Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en République de Moldova » : une conférence internationale organisée en avril à Strasbourg est venue renforcer la participation de la société civile moldave à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Des juges, des procureurs et des étudiants de la faculté de droit ont reçu une formation sur la justice adaptée aux enfants dans le cadre d'un cours HELP en ligne. Enfin, les parties prenantes ont étudié avec des experts du Conseil de l'Europe, lors d'un atelier organisé en mai, comment renforcer la coordination et le mécanisme de mise en œuvre de la Convention de Lanzarote en République de Moldova.
- Programme (régional) conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG : « Renforcer l'accès à la justice par la mise en place de mécanismes de réparation non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental » : une mission d'évaluation sur la collecte de données concernant la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine a été conduite les 3 et 4 juin ; elle a donné lieu à des rencontres bilatérales avec le personnel du Bureau et les parties prenantes aux projets. La réunion du 3 juin, qui avait pour objectif d'examiner avec les acteurs concernés au niveau national l'utilité d'une collecte de données ventilées, a permis d'identifier des activités susceptibles de contribuer à l'amélioration des méthodes en place. À l'issue d'un travail de groupe lors de la réunion, il a été conclu que le projet pourrait utilement procéder à une étude à l'échelle nationale pour recenser précisément les méthodes utilisées dans la collecte de données ventilées, formuler ensuite des lignes directrices à l'intention des différents professionnels en vue d'un perfectionnement, et enfin mettre en place des formations. Ce travail doit être complété par des campagnes de sensibilisation et d'information. L'objectif des rencontres bilatérales était d'échanger avec les partenaires concernés dans ce domaine (OSCE) et d'examiner l'état d'avancement du projet (délégation de l'UE, Bureau) et de l'étude régionale comparative de référence. Celle-ci, qui doit servir de base pour l'évaluation du mécanisme national de non-discrimination dans les pays du Partenariat oriental, est en cours et devra être compilée par un consultant international. Elle a notamment pour objectif d'évaluer si les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine peuvent effectivement accéder à la justice au moyen de mécanismes de réparation non judiciaire dans les six pays, et de formuler des recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre la justice conformément aux normes européennes, en particulier pour combattre la discrimination » : une mission préliminaire en vue de rencontrer les principaux partenaires (Conseil de l'égalité, Centre de formation des avocats et délégation de l'UE) a eu lieu le 5 juin. L'objectif des rencontres était de présenter les activités prévues dans le cadre du projet jusqu'à la fin de 2019 et d'évoquer la période 2020-2021, de

recueillir auprès des bénéficiaires les informations sur les domaines prioritaires et de s'accorder sur les actions retenues.

Action de suivi

- Dans le cadre des discussions avec les autorités moldaves sur la ratification de la Convention d'Istanbul, une conférence sera organisée avec l'ambassade de France le 3 octobre.

Autres activités à signaler

- Le vernissage d'une exposition organisée avec la Bibliothèque nationale à l'occasion du 70e anniversaire du CdE a eu lieu le 8 avril. La secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à l'Intégration européenne, l'ambassadeur de France, la directrice de la Bibliothèque nationale et le chef du Bureau ont inauguré l'exposition, en présence de l'ambassadeur de Roumanie, de l'ambassadeur de Russie et du chef de la délégation de l'UE, ainsi que du représentant résident des Nations Unies et d'autres membres du corps diplomatique. Le Bureau a traduit en roumain et en russe les 14 panneaux présentés au siège du CdE à l'occasion du 70e anniversaire. La presse a largement rendu compte de cet événement, qui a suscité en outre des commentaires positifs de la part des partenaires et des parties prenantes au niveau national.

## Kiev

### Situation du Bureau

Équipe principale : 10 personnes ; personnel affecté aux projets : 34 personnes ; total : 44 personnes.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021, le Bureau a mis en œuvre 14 projets, dont 12 financés par des contributions volontaires, un dans le cadre du PGG CdE/UE et un par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

### État de mise en œuvre des projets et programmes

- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme au projet « Aider l'Ukraine à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » : le projet a assisté la Cour suprême dans le suivi de ses décisions sur la procédure de contrôle à la suite des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière (affaires *Bochan c. Ukraine* (n° 2), *Yaremenko c. Ukraine* (n° 2) et *Shabelnyk c. Ukraine* (n° 2)). Lors de la conférence annuelle organisée par le projet et la Cour suprême le 21 juin, les résultats de cette analyse ont de nouveau été présentés et des solutions permettant de garantir l'uniformité de la pratique judiciaire ont été envisagées. Par ailleurs, le projet a apporté son appui aux travaux du Haut Conseil de la justice visant à garantir l'indépendance des magistrats en organisant une présentation du rapport annuel 2018 du Haut Conseil ainsi qu'un débat public sur ce sujet. Enfin, à l'initiative du projet et avec son appui, les nouveaux codes de procédure ukrainiens ont été examinés au regard de leur impact sur la durée des procédures judiciaires et de leur conformité avec les exigences énoncées à l'article 6 (1) de la Convention européenne des droits de l'homme. En collaboration avec la Cour suprême, le projet a réuni, en juin, des représentants des trois pouvoirs pour leur présenter l'analyse de la nouvelle législation ukrainienne en matière de procédure et conduire un débat sur ce sujet.
- Plan d'action « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Ukraine » : le projet a participé, le 14 mai, à la formation de cinq jours dispensée aux 128 juges nouvellement nommés à la Cour suprême. Le 21 juin, le projet, en synergie avec le projet CdE/Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme mentionné ci-dessus, a contribué aux discussions d'experts entre juges et professionnels du droit sur les questions liées à l'indépendance des magistrats en Ukraine ; il a également organisé la présentation du rapport sur les résultats de l'étude concernant l'attitude de la population ukrainienne vis-à-vis de la justice, menée par le Centre ukrainien d'études économiques et politiques (Centre Razumkov).
- Contribution volontaire du Danemark au projet « Soutien continu à la réforme de la justice pénale en Ukraine » : le rapport final contenant le bilan, les conclusions et les recommandations de l'« analyse fonctionnelle » du cadre de gestion des services de poursuites, qui a été conduite par Price Waterhouse Coopers, a été remis au Bureau du procureur général. Par ailleurs, le rapport final d'évaluation de la formation en matière de droits de l'homme a été présenté à l'École nationale des procureurs de l'Ukraine. Des avis d'experts sur le Code de procédure pénale à la lumière de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ont été discutés avec les parties prenantes au niveau national et présentés lors d'une table ronde tenue au début du mois de juin. En outre, 13 membres du Centre de coordination des prestations d'aide juridique (CCLAP) ont élaboré leur propre programme de formation ; 30 autres ont acquis les compétences nécessaires pour mener des études sociologiques ; et neuf représentants du CCLAP, du barreau et de la société civile se sont formés au dispositif de l'assurance qualité lors d'une visite d'études en Angleterre et au Pays de Galles. Enfin, la conférence de clôture du projet s'est déroulée à Kiev le 13 juin. Le projet a pris fin le 30 juin.

- Plan d'action « Décentralisation et réforme de l'administration locale en Ukraine » : le projet a émis deux avis juridiques sur des projets de modification de la loi sur l'autonomie locale en Ukraine, qui concernent la modification des limites territoriales et les motifs de cessation anticipée du pouvoir au niveau local. En outre, une approche « ascendante » et consultative a été mise en place en coopération avec l'association nationale des districts et des régions et le ministère du Développement régional, afin que la réforme territoriale puisse être débattue et élaborée au niveau sous-régional. Par ailleurs, le programme a organisé les 16 et 17 mai un examen international par les pairs concernant l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales et des services publics dans l'agglomération de Kiev. Enfin, une analyse des besoins en matière de capacités et de formation des fonctionnaires des collectivités locales et des regroupements de communes a été préparée et présentée le 23 mai à l'Agence nationale de la fonction publique.
- Plan d'action « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine » : 25 formateurs de toute l'Ukraine ont renforcé leurs connaissances et leurs compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme, transformation des conflits et discours de haine dans le cadre d'une session thématique de formation de formateurs organisée par le projet en coopération avec le Bureau du médiateur. En partenariat avec l'association des villes ukrainiennes, le projet a contribué au XV$^{e}$ Forum municipal qui a rassemblé 400 maires du 18 au 20 juin à Odessa : il a organisé la « Journée du Congrès » le 19 juin, sur les thèmes de l'éthique publique, du gouvernement ouvert et de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local. À l'issue de ces travaux, les maires ukrainiens ont adopté à l'unanimité une Déclaration du Forum affirmant leur détermination à répondre aux besoins des citoyens et à mettre en place des mécanismes de participation citoyenne aux processus de prise de décision au niveau local. Cette manifestation a aussi donné l'occasion aux maires ukrainiens qui avaient effectué une visite d'étude au Canada pour le 6$^{e}$ Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert, du 28 au 31 mai, de présenter des pratiques d'autres pays concernant le rôle des collectivités locales, qui pourraient être reprises en Ukraine.
- Plan d'action « Promouvoir la participation de la société civile au processus décisionnel démocratique en Ukraine » : des ONG et des responsables publics ont pu renforcer leurs capacités et leur expertise en matière de techniques participatives d'élaboration des politiques dans le cadre de plusieurs initiatives spécifiques : un séminaire de participation citoyenne et d'échange d'expérience qui s'est tenu à Kiev en juin, une série de formations pour les ONG roms organisées en mai dans l'*oblast* de Donetsk, ainsi que des réunions stratégiques et des séances d'accompagnement ciblées pour l'ONG de Kiev Platform. À Jitomir, un cadre pour la participation citoyenne au niveau municipal, qui donne aux habitants un certain nombre d'outils de participation efficaces, a été adopté. Le projet a présenté au Parlement un avis de spécialiste sur le projet de loi portant modification de la législation sur la participation directe des citoyens à la gestion des affaires locales et à l'élaboration de la réglementation.
- Plan d'action « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives, la justice constitutionnelle et aider la Verkhovna Rada à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité » : en avril, des experts du CdE, en coopération avec la Commission électorale centrale, ont élaboré deux manuels à l'intention des membres des commissions électorales de circonscription et des commissions électorales locales, comprenant des conseils juridiques sur les décisions et les actes des membres des commissions électorales. Ces manuels ont été imprimés à 34 000 exemplaires et envoyés aux membres des commissions électorales. Rafael Rubio Nuñez (Espagne), membre de la Commission de Venise, a participé à la délégation de l'APCE qui a conduit une mission d'observation de l'élection présidentielle ; il a fourni une assistance juridique et préparé un avis sur les résultats de l'observation. En avril, un groupe d'experts a été mis en place et chargé d'élaborer un manuel (analyse méthodologique) « Mise en œuvre de la liste des critères d'évaluation de l'État de droit dans le processus législatif et la pratique juridique ». En mai, avec la contribution d'experts du CdE en la matière, un groupe

de travail a été créé au ministère du Développement régional pour analyser les enjeux et élaborer une nouvelle législation électorale pour les scrutins locaux.

- Plan d'action « Favoriser la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale en Ukraine » : le troisième rapport intérimaire et le rapport final sur la couverture médiatique de l'élection présidentielle ont été présentés publiquement et ont fait l'objet de discussions. La Commission d'éthique journalistique a rendu 13 décisions concernant le non-respect des règles en matière de traitement impartial et équilibré du processus électoral. Un manuel à destination des journalistes contenant des recommandations sur le traitement médiatique des élections a été préparé et présenté aux acteurs concernés en Ukraine. Un atelier sur les procédures et systèmes électoraux a été organisé à Lviv pour les primo-votants. Quatre réunions ont été tenues avec des experts sur l'élaboration de propositions de modification de la législation en vue de garantir le principe de représentation proportionnelle des communautés locales dans les conseils d'*oblast* et de *raion*.
- Plan d'action « Renforcement de la liberté des médias et création d'un service public de radiodiffusion en Ukraine » : les résultats, conclusions et recommandations de la supervision publique indépendante du traitement médiatique de la campagne présidentielle pour la période du 14 janvier au 21 avril ont été débattus avec les principales parties prenantes lors d'une table ronde tenue au début du mois de mai. À l'initiative du ministère de la Politique d'information, les acteurs concernés ont discuté, le 6 juin, des grands enjeux et des priorités dans la sphère médiatique pour les cinq années à venir. Le 28 mai, un atelier intitulé « Interaction efficace entre les forces de l'ordre et les journalistes lors des rassemblements pacifiques » a rassemblé des fonctionnaires de la police nationale de la région de Kiev. Par ailleurs, le projet a apporté son soutien à la production de 1 000 gilets d'identification portant le mot « PRESSE », qui ont été distribués aux journalistes dans l'ensemble du territoire ukrainien. Dans le cadre de l'appui à la réforme de la radiodiffusion publique, deux événements thématiques ont réuni, le 10 avril, des acteurs concernés des pouvoirs publics et des médias, qui ont débattu du rapport d'experts du CdE sur le système de financement du radiodiffuseur public de l'Ukraine (UA:PBC) au regard des normes du Conseil de l'Europe.
- Plan d'action « La Convention d'Istanbul » : le projet a apporté son concours à l'impression et la diffusion auprès des acteurs concernés d'une brochure intitulée « La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) : Questions et réponses ». La Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme a par ailleurs été traduite en ukrainien et devait être publiée à la fin juillet. Afin de renforcer les capacités des professionnels du droit qui sont chargés de la protection des victimes de violence, une formation thématique a été conduite du 22 au 24 avril auprès de 14 formateurs ; trois formations « en cascade » ont ensuite été menées auprès de 76 avocats dans différentes régions du pays.
- Plan d'action « Renforcer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme » : à la suite d'une demande du Bureau national d'enquête (SBI), le projet a lancé une évaluation visant à recenser les besoins et lacunes en matière de formation du personnel du SBI ; la première mission de collecte des informations s'est déroulée en mai. En outre, le projet a appliqué à titre expérimental la version provisoire de cinq recommandations méthodologiques sur la mise en œuvre du mécanisme national de prévention, dans le cadre de trois visites de suivi dans des lieux de privation de liberté en région. Un manuel de principes fondés sur les droits de l'homme à destination des professionnels travaillant en institution psychiatrique, intitulé « Dispenser des soins et des traitements de bonne qualité aux patients des institutions de santé mentale en Ukraine », a été élaboré et devrait être communiqué au personnel médical concerné en novembre 2019. Enfin, le projet, en collaboration avec l'Association du barreau national ukrainien, a lancé le cours HELP en ligne sur « Les critères de recevabilité », destiné à un groupe de 30 avocats qui représentent les victimes du conflit militaire dans l'est de l'Ukraine, ainsi que le cours sur les « Principes fondamentaux des droits

de l'homme en biomédecine », conduit à titre expérimental à Lviv et Kharkiv. Cela met en relief toute l'actualité des questions liées au droit médical en Ukraine.

- Plan d'action « Protéger les minorités nationales, y compris les Roms, et les langues minoritaires en Ukraine » : les autorités nationales ont été sensibilisées aux mécanismes de coordination assurant la protection des minorités nationales. Le projet a apporté son soutien aux acteurs concernés pour l'organisation de la deuxième réunion entre pairs, tenue en Serbie les 22 et 23 mai, qui visait à encourager l'échange d'expériences et la coopération en réseau. Dans tout le pays, les enseignants vont utiliser une nouvelle publication traduite en ukrainien sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le rapport du CdE préparé par des experts du projet, « Renforcer la protection des minorités nationales en Ukraine – Structures exécutives et mécanismes spécialisés de dialogue dans une perspective internationale », a été imprimé et diffusé auprès de représentants du gouvernement, de la société civile et des groupes minoritaires nationaux. À la suite des recommandations du CdE, le gouvernement a mis en place, en juin, un nouvel organisme traitant des questions liées aux minorités nationales en Ukraine, le Service national chargé de la politique ethnique et de la liberté d'opinion.

**Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes**

- La recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme ainsi que la brochure destinée à répondre aux idées fausses sur la Convention d'Istanbul ont été distribuées. Le Bureau a participé à la réunion sur l'égalité entre les femmes et les hommes organisée par la Vice-Première ministre, Madame Klympush-Tsintsadze, pour les partenaires et les donateurs. Le Bureau a été invité à faire partie du groupe de travail sur le genre mis en place par la municipalité de Kiev. La conseillère en matière d'égalité de genre a continué de soutenir les activités de divers projets dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une formation sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité de genre a été organisée.

**Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 13-15 mai : Régis Brillat, conseiller spécial du Secrétaire Général
- 18 juin : Verena Taylor, directrice de l'ODGP
- 18-20 juin : Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès, a participé au XV$^{e}$ Forum municipal à Odessa

## Pristina

### Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes ; personnel affecté aux projets : 16 personnes ; total : 21 personnes.

Le Bureau met en œuvre neuf projets : cinq sont cofinancés par l'UE (deux d'entre eux étant des programmes conjoints régionaux) et quatre sont financés par des contributions volontaires de la Suisse et de la Norvège ainsi que par le Conseil de l'Europe. Il convient d'ajouter qu'un autre programme conjoint régional, « iPROCEEDS », est également mis en œuvre au Kosovo*, par le Bureau du Programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité à Bucarest.

### État de mise en œuvre des projets

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficience de la justice (KoSEJ) » : les rapports sur la formation des tribunaux ont été élaborés ; ils mettent en évidence des défaillances dans le fonctionnement quotidien des juridictions et formulent des recommandations. En mai, les deux coordonnateurs de la CEPEJ au ministère de la Justice ont commencé à recueillir les données de 2018 dans le cadre du processus d'évaluation de l'efficacité du système judiciaire depuis 2017. Deux experts de la CEPEJ ont fait part de leurs préoccupations concernant le projet CMSI, qui vise à mettre en place dans les tribunaux un système informatisé de gestion des affaires et à remplacer les dossiers papier par des dossiers électroniques – il s'agit d'une opération particulièrement complexe que seuls un nombre restreint de pays, particulièrement en pointe dans ce domaine, ont réussi à mener à bien.
- Programme conjoint UE/CdE « Lutte contre la criminalité économique au Kosovo* (PECK) » : PECK a organisé un atelier sur le règlement type pour encadrer le mandat des autorités chargées de la mise en œuvre de la loi sur les conflits d'intérêts, ainsi que deux activités de sensibilisation. Il a présenté le document technique sur la propriété effective, tenu un groupe de travail sur la modification de la législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et apporté son soutien à une table ronde réunissant des organisations caritatives à propos de leurs obligations concernant la loi en matière de LBC/FT. Le Comité directeur a tenu sa sixième réunion, et une série de rencontres avec les autorités concernées ont eu lieu concernant les prochaines étapes de PECK (prolongation de PECK II et PECK III).
- Contribution volontaire de la Suisse et de la Norvège/Plan d'action « Renforcer le mécanisme national de prévention au Kosovo* » : la conférence de clôture, qui marquait également le 70e anniversaire du CdE, s'est tenue à Pristina en présence du président du CPT. Le projet, auquel ont participé une cinquantaine d'experts locaux et internationaux, s'est achevé avec un taux de mise en œuvre de 130 %. Le mécanisme national de prévention a accru sa capacité opérationnelle de 133 % et le nombre de visites annuelles de 400 %. Plus de 100 professionnels travaillant dans les secteurs de la santé ou de l'état de droit ont été formés. Des activités de sensibilisation ont touché quelque 1 200 personnes détenues et 400 professionnels de différents secteurs. Le projet a apporté son concours à la signature d'un mémorandum d'accord entre le mécanisme national de prévention du Kosovo* et la Commission nationale suisse de prévention de la torture.
- Contribution volontaire de la Norvège « Amélioration de la protection des normes européennes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle » : un programme de mentorat sur le terrain, dans le cadre duquel des experts internationaux passent une semaine

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

sur place à la Cour, a débuté. L'évaluation initiale des besoins de formation des juges et des conseillers juridiques a été menée, et les préparatifs en vue de leur placement temporaire à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg ont été conduits. Huit juges (soit tous les membres de la Cour à l'exception du président) sont concernés, chacun pour une période d'un mois, ainsi que trois conseillers juridiques, pour une période de deux mois. Le premier atelier thématique sur les normes européennes concernant le délai raisonnable des procédures judiciaires a eu lieu. Par ailleurs, le projet a sélectionné 17 experts internationaux qui s'occuperont des activités de renforcement des capacités pendant la période de mise en œuvre.

- Contribution volontaire de la Norvège/Plan d'action « Favoriser le rapprochement par l'éducation à la démocratie et l'apprentissage des langues (FRED) » : FRED a apporté son assistance aux écoles pilotes pour la mise en place d'actions dans les établissements ; il a recensé les formateurs au niveau local et organisé des activités en utilisant le cadre de référence des Compétences pour une culture démocratique ; il a aidé les écoles à élaborer des projets qui favorisent la culture démocratique et le plurilinguisme. Il a organisé une conférence qui a réuni plus de 120 participants, dont le vice-ministre de l'Éducation et le Commissaire aux langues, l'objectif étant de présenter une étude de référence sur les perceptions linguistiques des jeunes ainsi qu'une évaluation approfondie suivie de recommandations sur les droits linguistiques dans l'éducation.
- Contribution volontaire de la Norvège/Plan d'action « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo* » : plusieurs réunions avec les parties prenantes concernées ont été tenues afin de présenter les objectifs du projet. Celui-ci a été lancé officiellement le 15 mai lors d'un atelier qui a réuni une soixantaine de personnes de toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées, des organisations non gouvernementales locales et internationales et des organisations intergouvernementales. L'École de la magistrature a approuvé le cours HELP ainsi que la formation de formateurs dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le projet a tenu son premier comité directeur, qui a entériné le programme de travail pour l'année.
- Facilité horizontale UE/CdE « Améliorer la protection des droits de l'homme dans les activités de la police » : les séances de formation sur les droits de l'homme dans les enquêtes sur les cas de mauvais traitements ont été menées à bien. Au total, quelque 1 500 personnes – dont 29 % de femmes, 6 % de personnes issues des minorités et 12 % de membres du personnel de la police – ont bénéficié du projet ; 63 % des agents de l'Inspection de la police ont été formés. Dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation, 500 affiches sur les droits des personnes en garde à vue ont été imprimées et 800 exemplaires de deux manuels publiés par le Conseil de l'Europe, sur les droits de l'homme dans les activités de police d'une part et l'entretien d'enquête d'autre part, ont été distribués au personnel de la Police du Kosovo et de l'Inspection de la police, de même que 2 000 brochures d'accompagnement.
- Programme régional conjoint UE/CdE « Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX) : trois avocats de Pristina, qui font partie des 26 bénéficiaires de JUFREX, ont effectué une visite d'étude au CdE à Strasbourg afin de s'informer sur la liberté d'expression. Les participants ont également assisté à une audience de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme. Le manuel publié par le CdE « Le droit à la liberté d'expression dans la Convention européenne des droits de l'homme » et la publication sur les autorités de régulation des médias et la protection des mineurs ont été traduits dans les langues officielles du Kosovo* et distribués aux professionnels du droit et aux journalistes.
- Programme régional conjoint UE/CdE « ROMACTED : Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » : des formations ont été organisées dans toutes les municipalités bénéficiaires sur les « Principes et outils pour

l'intégration des Roms » et sur la « Gestion du cycle de projet ». À la suite de ces actions, neuf propositions de projet local ont été présentées. Plusieurs initiatives ont en outre démarré : la municipalité d'Obiliq/Obilič a lancé trois projets d'infrastructures dans un quartier rom, et Radio Gračanica a commencé à diffuser ses programmes en romani. Un premier comité consultatif réunissant les municipalités bénéficiaires et la communauté rom s'est tenu à Pristina.

- Programme régional conjoint UE/CdE « Cibler les produits de la criminalité sur internet en Europe du Sud-Est et en Turquie (iPROCEEDS) » : des personnes de différentes institutions du Kosovo* (parquet, police, ministère de la Justice) ont participé à diverses activités : conférence internationale sur l'informatique légale et les preuves numériques, exercice de simulation sur la coopération internationale en matière de cybercriminalité, réunion sur FREETOOL en collaboration avec l'University College de Dublin, atelier sur les moyens et les voies de la coopération internationale en matière de cybercriminalité, en collaboration avec INTERPOL, et quatrième symposium annuel de sensibilisation à la cybersécurité organisé par le Groupe de travail anti-phishing.

Actions de suivi

- Clôture de la première phase de la Facilité horizontale : le troisième et dernier comité directeur au niveau des bénéficiaires vient conclure trois années de coopération et la bonne mise en œuvre de cinq actions ;
- Préparation de la deuxième phase de la Facilité horizontale, comprenant trois actions spécifiques au Kosovo* et six actions régionales portant entre autres sur le Kosovo* ;
- PECK II : réalisation d'un petit message télévisuel pour faire connaître la mission de la cellule de renseignement financier ;
- KoSEJ : début le 24 mai de la deuxième phase de la Facilité horizontale (durée : trois ans), sans phase de démarrage ;
- Action sur les médias de la Facilité horizontale II : début de la phase initiale le 24 mai, dans la foulée de la clôture de JUFREX ;
- Renforcer le mécanisme national de prévention au Kosovo : publication du rapport annuel du mécanisme national de prévention et du guide des compétences fondamentales des membres du personnel pénitentiaire, qui sera utilisé par le mécanisme auprès des autorités ;
- FRED : construire des récits d'expériences réussies parmi les activités mises en œuvre dans l'école pilote ;
- Réunions avec le Bureau de l'UE sur l'éventuel financement par l'instrument d'aide à la préadhésion de propositions de projets dans le cadre de la deuxième phase de la Facilité horizontale (domaines de l'État de droit et de l'éducation), ainsi qu'avec des donateurs potentiels pour le financement de projets, à partir du document de présentation mis à jour.

Autres activités à signaler

- Le Bureau, en collaboration avec les agents du Conseil de l'Europe affectés au projet, a continué de participer au bilan fonctionnel du secteur de l'État de droit ;
- Le Bureau a apporté une aide concrète et logistique dans le cadre des phases de lancement des deux projets récemment démarrés sur la violence à l'égard des femmes et la Cour constitutionnelle, ainsi que pour les actions de la deuxième phase de la Facilité horizontale.
- Le Bureau a participé à des événements locaux et internationaux (conférences, tables rondes, ateliers, groupes de discussion) visant à promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit, les médias, la lutte contre la discrimination, l'efficacité de la justice et les droits des minorités ;
- Le Bureau continue de participer à plusieurs mécanismes de coordination des activités de donateurs afin de promouvoir les travaux du CdE, de garantir l'efficacité de la mise en

œuvre des activités et d'éviter les doubles emplois. La cheffe du Bureau a par ailleurs participé aux consultations annuelles du CdE sur le Paquet élargissement 2019 de l'UE.

## Sarajevo

### Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 16 personnes ; total : 22 personnes.

Le Bureau met en œuvre neuf projets, dont cinq sont financés dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie, un par des contributions volontaires du Royaume-Uni et des États-Unis et un par une contribution volontaire du gouvernement de la Norvège. Deux autres projets sont financés par des contributions volontaires au Plan d'action du CdE pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021. En outre, le Bureau contribue à la mise en œuvre de deux projets régionaux, à savoir les programmes conjoints avec l'UE sur la liberté d'expression et les médias ainsi que sur l'autonomisation des Roms au niveau local.

### État de mise en œuvre des projets/du Plan d'action

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées en Bosnie-Herzégovine » : en avril, 40 directeurs et directeurs adjoints de prison ont souligné que les formations du CdE à destination du personnel pénitentiaire avaient permis d'améliorer l'application des procédures opérationnelles pour le traitement des personnes privées de liberté. En avril et en mai, 77 policiers – dont 30 % de femmes – ont renforcé leurs compétences et leurs connaissances sur la façon de gérer les personnes détenues en respectant leurs droits fondamentaux, dans le cadre de formations fondées sur les lignes directrices du CdE relatives au traitement des personnes privées de liberté dans un environnement fermé. Des visites d'études conduites en Slovénie et au Monténégro, en avril et en mai, ont donné lieu à des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre agents du personnel pénitentiaire et des forces de l'ordre des pays concernés. En avril, un rapport d'évaluation sur l'application des acquis de la formation dans la gestion quotidienne des auteurs d'infractions relevant de la médecine légale a mis en évidence des résultats positifs en matière de respect des droits de l'homme dans les procédures quotidiennes (fouilles, escortes, évaluation des risques et des besoins, etc.). Le dernier comité directeur, tenu en mai, a fait part de sa satisfaction quant au résultat d'ensemble en termes de réforme normative et de renforcement du niveau de compétence et de professionnalisme parmi le personnel de l'administration pénitentiaire et de la police.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine » : en avril, le Groupe de coordination des minorités (GCM) a débattu d'un document d'orientation présentant de nouvelles mesures en vue de maintenir et de développer la langue et le patrimoine culturel. Toujours en avril, 46 représentants des autorités, notamment du ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés, ont renforcé leurs compétences dans le domaine de la présentation de rapports aux organes de suivi de la Convention-cadre grâce à une conférence sur l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine, organisée sous l'égide du projet. Lors d'une visite d'étude en Allemagne effectuée en mai, 12 représentants du GCM se sont familiarisés avec les bonnes pratiques en matière de coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la protection et de la défense des minorités. En mai, 16 membres du Conseil des minorités nationales et du secrétariat de la Commission conjointe des droits de l'homme du Parlement de Bosnie-Herzégovine se sont rendus dans les locaux du CdE à Strasbourg pour renforcer leurs connaissances sur le contenu de la Convention-cadre et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ainsi que sur les bonnes pratiques qui y sont associées, et sur le travail de l'ECRI et du Service antidiscrimination. Un documentaire

sur les minorités nationales et sur les résultats obtenus par le projet sera présenté lors d'un festival du film à Sarajevo. En mai, le dernier comité directeur s'est dit satisfait des résultats obtenus dans le cadre de l'action.

- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité dans les sociétés multiethniques » : en avril, une feuille de route détaillée présentant des actions spécifiques concrètes liées à six grands objectifs a été mise au point dans le cadre d'un processus participatif associant le comité consultatif de l'action, le CdE, la délégation de l'UE en Bosnie-Herzégovine et des experts dans le domaine de l'éducation. La feuille de route a été approuvée par les 13 ministères de l'Éducation de Bosnie-Herzégovine et remise au ministère des Affaires civiles en vue de son adoption par le Conseil des ministres de la Bosnie Herzégovine. Cette action a été mise en œuvre dans le cadre d'une collaboration et d'un partenariat étroit avec le ministère des Affaires civiles et l'ensemble des ministères de l'Éducation des cantons et entités représentés dans le comité consultatif.
- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine » : la phase de lancement du projet a démarré en juin.
- Contribution volontaire du Royaume-Uni et des États-Unis « Gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine » : des recommandations techniques sur la mise en place d'un système de gestion des affaires concernant les détenus violents et extrémistes ont été préparées en avril-mai et sont entre les mains d'un groupe de travail qui s'occupe de l'élaboration d'un manuel sur les systèmes de gestion des affaires. En juin, le deuxième comité directeur a discuté de la mise en œuvre du projet et adopté à l'unanimité le plan de travail pour les six mois à venir. Avec le soutien du projet, de hauts représentants des ministères de la Justice de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, ainsi que des responsables d'établissements pénitentiaires, se sont rencontrés ce même mois en vue de définir des lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie globale de sélection du personnel pénitentiaire amené à travailler auprès de détenus violents et extrémistes dans des installations de très haute sécurité. Toujours en juin, le bureau du CdE à Sarajevo, en collaboration avec le ministère de la Justice de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, a organisé une deuxième réunion de coordination avec d'autres initiatives du projet pour communiquer des informations sur le contenu du manuel de formation sur le système de gestion des affaires concernant les détenus violents et extrémistes, y compris sur un large éventail de questions, comme le repérage précoce des facteurs de radicalisation, la prise de conscience accrue du fait que la coopération interinstitutionnelle joue un rôle important dans la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et l'élaboration de programmes spécifiques de réadaptation et de réinsertion des détenus violents et extrémistes.
- Contribution volontaire de la Norvège « Initiative en faveur de la sécurité juridique et de l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine » : en avril, des représentants du Conseil supérieur des juges et des procureurs de la Bosnie-Herzégovine, de la Cour de Bosnie-Herzégovine, de la Cour suprême de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, de la Cour suprême de la Republika Srpska et de la Cour d'appel du district de Brcko ont visité le service informatique de la Cour européenne des droits de l'homme et du CdE pour se familiariser concrètement avec l'utilisation des différents outils permettant une harmonisation de la pratique judiciaire. En avril, le projet a conduit la réunion entre le service de l'exécution des arrêts et les autorités compétentes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de ses cantons. Les juges et les auxiliaires de justice nouvellement nommés ont suivi en mai une formation sur le raisonnement juridique et la rédaction des textes juridiques à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Cette formation était organisée en collaboration avec les centres de formation des juges et des procureurs de Bosnie-Herzégovine. Toujours en mai, une première session de formation de formateurs sur les droits de l'homme destinée au

personnel enseignant des facultés de droit s'est tenue en Bosnie-Herzégovine. Après l'ouverture, en mars, du centre juridique des droits de l'homme (Clinique juridique) de la faculté de droit de l'université Džemal Bijedić de Mostar, un concours de plaidoiries a été organisé en juin. Ce même mois, 28 étudiants en droit de Bosnie-Herzégovine et de Serbie ont participé à l'université d'été « Les droits de l'homme à l'ère numérique », organisée en collaboration avec l'action « Renforcer les recours juridiques efficaces face aux violations systématiques des droits de l'homme en Serbie ».

- Contribution volontaire « Renforcer les capacités institutionnelles de la Bosnie-Herzégovine pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » : un rapport et des recommandations d'expert ont été élaborés en avril-mai afin d'évaluer le système actuel de collecte de données sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique, conformément à l'article 11 de la Convention d'Istanbul. La publication du CdE « Assurer la collecte de données et la recherche sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : Article 11 de la Convention d'Istanbul » a été traduite dans la langue locale et sera présentée et diffusée avec le rapport d'évaluation sur la collecte des données lors du dernier atelier interactif organisé le 12 juillet à Sarajevo. Un cours HELP sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique a été lancé en mai, en collaboration avec les barreaux de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, lors de deux manifestations organisées respectivement à Sarajevo et Banja Luka. Plus de 40 avocats à Sarajevo, et 20 à Banja Luka, ont participé au lancement et se sont déclarés prêts à suivre ce cours. À la fin du mois de juin, ces 60 avocats de Bosnie-Herzégovine entameront sept modules en ligne avec l'aide et les conseils pratiques de deux tuteurs au niveau national.
- Plan d'action « La réconciliation par la coopération entre les communes divisées en Bosnie-Herzégovine » : en mai, 34 membres du personnel administratif de 22 communes de Bosnie-Herzégovine divisées par des frontières administratives (« communes divisées ») ont bénéficié d'un séminaire de formation sur « La gestion du cycle de projet », qui leur a permis d'envisager et de préparer des projets communs. Leur mise en œuvre sera soutenue au moyen de subventions du CdE.

<u>Mise en œuvre de projets régionaux en Bosnie-Herzégovine (voir aussi la rubrique « Bureau de Belgrade »)</u>

- Programme régional conjoint UE/CdE « Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX) » : en avril et en mai, le projet a préparé la clôture de sa première phase et achevé les activités en cours concernant la relecture et l'adaptation de la publication « Les autorités de régulation des médias et la protection des mineurs ». Cette publication sera imprimée en bosnien et diffusée auprès des partenaires lors des activités du projet de suivi. JUFREX II a démarré le 1er juin dans le cadre de la deuxième phase de la Facilité horizontale. Un consultant a été recruté pour conduire une évaluation des besoins lors de la phase de démarrage du projet.
- Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED) : au cours de la période de référence, des plans d'action communs ont été élaborés dans les 10 municipalités bénéficiaires du programme et ont donné lieu à la mise en place de plans détaillés pour la mise en œuvre du programme en 2019. Des idées en vue de l'octroi de petites subventions (moins de 10 000 euros) ont été préparées et pourront être soumises dès que le CdE lancera l'appel. Les subventions porteront sur les principaux problèmes qui concernent les Roms dans chaque municipalité et les idées ont été mises au point avec la participation de la communauté concernée. L'accent a été mis sur les réunions des groupes d'action communautaire en vue de renforcer leurs capacités et d'identifier les besoins d'amélioration. Des synergies ont été instaurées avec Care International, le Fonds pour l'éducation des Roms (FER), l'OSCE, Caritas et Kali Sara, afin d'éviter le chevauchement des activités et d'obtenir un meilleur impact sur le terrain. L'assistante auprès du ministre des Droits de l'homme et des Réfugiés s'est rendue dans deux

municipalités bénéficiaires et a confirmé une nouvelle fois le soutien du ministère au programme. Elle a en outre participé au deuxième comité directeur, qui s'est tenu à Skopje, où la délégation de la Bosnie-Herzégovine a pu présenter son étude de cas sur la ville de Tuzla.

Autres activités à signaler

- 5 avril : le chef du Bureau a assisté au sommet « Women in Leadership SEE » organisé à Sarajevo, et a prononcé une allocution ;
- 15 avril : le chef du Bureau et la Division de l'assistance électorale ont participé à la conférence tenue à Sarajevo sur « Les élections générales de 2018 – Difficultés liées au processus électoral en Bosnie-Herzégovine » ; le chef du Bureau a prononcé un discours à cette occasion ;
- 4 juin : le chef du Bureau a participé à la réunion annuelle avec le ministère norvégien des Affaires étrangères ;
- 10-14 juin : le chef du Bureau a assisté à la réunion des coordinateurs du plan d'action triennal de la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie, tenue à Strasbourg ;
- 17-18 juin : le chef du Bureau a participé à la réunion du Conseil de mise en œuvre de la paix ;
- 20 juin : le chef du Bureau a rencontré Monsieur Bakir Izetbegovic, président de la Chambre des peuples du Parlement de Bosnie-Herzégovine, et évoqué avec lui l'absence de nomination d'une délégation de la Bosnie-Herzégovine à l'Assemblée parlementaire du CdE ;
- 27 juin : le chef du Bureau a prononcé une allocution d'ouverture à la conférence organisée à Sarajevo sur le thème : « Financement des partis politiques : cadre juridique et perspective en matière de suivi » ;
- 28 juin : le chef du Bureau a prononcé une allocution d'ouverture à la conférence de l'OSCE tenue à Sarajevo sur la prévention de la corruption en Bosnie-Herzégovine.

**Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 11-21 juin : visite périodique en Bosnie-Herzégovine du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

## Tbilissi

### Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 17 personnes ; total : 23 personnes

Le Bureau a mis en œuvre huit projets – sept financés par des contributions volontaires/de donateurs et un programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG.

### État de mise en œuvre des projets/programmes

- Plan d'action « Soutien de la réforme judiciaire en Géorgie » : un groupe de travail sur la « quatrième vague » de la réforme judiciaire a parachevé les propositions de modification de la législation prévoyant la mise en place de critères plus élevés pour les nominations dans le secteur judiciaire, les procédures disciplinaires et le fonctionnement du Conseil supérieur de la justice. À la suite des recommandations du GRECO, une commission d'éthique a été instaurée en Géorgie, dans l'attente de la révision du Code d'éthique. Le Bureau de l'inspectrice indépendante a donné des orientations sur les bonnes pratiques concernant la façon d'évoquer les activités judiciaires sur les réseaux sociaux. Les membres du personnel du Bureau de l'inspectrice indépendante ont suivi une formation sur les normes en matière de procès équitable ; ils ont en outre pu échanger avec leurs homologues en Espagne lors d'une visite sur place. Un réseau d'anciens élèves des « universités de la justice » a été créé pour encourager les discussions et les initiatives du personnel judicaire. Le barreau géorgien a mis en place un réseau de professionnels bénévoles, grâce auquel les groupes vulnérables peuvent accéder plus facilement à la justice.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Programme destiné à soutenir la Géorgie en vue des élections (législatives) de 2016, des élections (locales) de 2017 et de l'élection (présidentielle) de 2018 » : une subvention a été accordée à la Commission électorale centrale (CEC) de Géorgie pour apporter un soutien supplémentaire au projet des Écoles de développement électoral, dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes aux questions électorales et de les inciter à participer aux processus électoraux. Un audit participatif sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes a été mené au profit de la CEC, et a mis en évidence le niveau d'intégration de la perspective de genre à la commission ainsi que les actions qui peuvent être menées dans ce domaine. Le développement d'un système d'enregistrement électronique en ligne des parties prenantes aux élections a été soutenu. Les logiciels et les sites web utilisés actuellement par le service de la Cour des comptes chargé de contrôler le financement des partis politiques sont en train d'être entièrement renouvelés/refondus. Cette opération vise à renforcer l'efficacité de la Cour des comptes et à garantir au grand public l'accès aux informations lui permettant de contrôler la légalité et la transparence du financement de la vie politique. Par ailleurs, une étude sur le règlement des litiges électoraux a été lancée.
- Plan d'action « Améliorer les soins de santé mentale pour les détenus en Géorgie » : la deuxième phase de la formation de formateurs à la gestion des situations de crise dans les prisons a été organisée pour le personnel médical et non médical du service pénitentiaire spécial. Vingt participants ont pu renforcer leurs connaissances lors de cette session de six jours. Le ministère de la Justice a reçu une aide pour la révision du document sur les normes en matière de soins de santé dans les établissements pénitentiaires (adopté en 2015). L'outil et les méthodes d'inspection de la mise en œuvre des normes pénitentiaires ont été mis au point avec la collaboration d'un consultant local et du personnel du ministère de la Justice. Vingt médecins nouvellement recrutés pour intervenir dans les « isolateurs » de détention

temporaire ont reçu une formation sur la consignation des lésions, des troubles de santé mentale et des maladies transmissibles.

- Plan d'action « Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Géorgie » : 15 procureurs et cinq enquêteurs ou agents du ministère de l'Intérieur ont achevé le cours en ligne HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Des représentants du ministère de l'Intérieur, du Bureau du procureur, de la magistrature, du Bureau du défenseur public et du Fonds public pour la protection et l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains ont participé à une visite d'échange entre pairs sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique organisée à Stockholm (Suède). Une rencontre multidisciplinaire a été organisée à l'intention de professionnels du droit, de travailleurs sociaux et de prestataires de services, afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle dans les affaires de violence à l'égard des femmes et de violence domestique. Quinze procureurs, 10 juges et trois représentants du ministère de l'Intérieur ont reçu une formation sur la manière de conduire des enquêtes et des poursuites efficaces sur les infractions de violence à l'égard des femmes et de violence domestique.
- Plan d'action « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie » : la campagne « J'opte pour l'égalité », qui s'inscrit dans le cadre du projet, a coopéré avec Tbilisi Open Air, le plus grand festival de musique de la région du Caucase, pour sensibiliser sur l'importance de l'égalité, de la tolérance et de la diversité. Le cinquième anniversaire de l'adoption de la loi de lutte contre la discrimination a été célébré en collaboration avec le Bureau du médiateur et des représentants de la jeunesse. Plus de 20 policiers et psychologues ont reçu une formation sur la conduite à tenir dans les affaires de crimes de haine contre les personnes LGBT. Des recommandations et des lignes directrices en vue de la mise en place d'un système efficace de collecte de données sur la discrimination et les crimes de haine ont été élaborées. Le projet a animé un débat sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans le groupe d'affaires *Identoba et autres c. Géorgie*. Cent quarante-neuf procureurs et enquêteurs du ministère de l'Intérieur ont reçu une formation sur les normes nationales et internationales en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux infractions motivées par la haine. Deux séminaires conjoints à l'intention des cadres du Bureau du procureur général et du ministère de l'Intérieur ont été organisés afin d'améliorer la coordination entre les autorités chargées de l'enquête et celles chargées des poursuites. Quatorze représentants du ministère de l'Intérieur ont bénéficié d'une formation de formateur sur les enquêtes dans les affaires d'infractions motivées par la haine. Un module de formation complet relatif à la façon d'enquêter sur les infractions fondées sur des motifs de discrimination a été mis au point.
- Plan d'action « Renforcement de la protection des données en Géorgie » : Le cours HELP sur la protection des données et le droit à la vie privée est prêt et est en cours de traduction vers le géorgien. Le manuel de droit européen en matière de protection des données (une publication de 500 pages) a été relu par le Bureau de l'inspecteur pour la protection des données personnelles, qui a vérifié le choix de la terminologie ; il est actuellement entre les mains de l'éditeur.
- Programme conjoint UE/CdE « Soutenir la liberté des médias et internet en Géorgie » : la rédaction de commentaires concernant la Charte de l'éthique journalistique a commencé ; la contribution d'une table ronde organisée préalablement, à laquelle ont participé des professeurs d'université, sera intégrée. Un atelier sur l'éducation aux médias a réuni toutes les parties prenantes nationales ainsi que des experts internationaux. La création d'un réseau d'éducation aux médias est envisagée.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG : « Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » : le premier comité directeur du projet a fait le point sur les résultats de la phase précédente du programme (PGG I-GE) et discuté des actions à mener en priorité en 2019. Des

agents du Bureau de la fonction publique ont suivi une formation sur le « Contrôle efficace des déclarations de patrimoine des responsables publics et la prévention des conflits d'intérêts ». Une formation intitulée « Infractions en matière de corruption : enquêter et poursuivre » a été organisée à l'intention des services répressifs et de représentants de l'École supérieure de la magistrature.

Autres activités à signaler

- Le chef du Bureau a prononcé une allocution d'ouverture lors des événements suivants : table ronde « Soutenir les réformes de la justice pénale – s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires » ; présentation des « Normes européennes et des pratiques nationales » en matière de mécanisme de conseils confidentiels dans le système judiciaire ; présentation concernant l'« Amélioration de la collecte des données sur la discrimination et les crimes de haine – les prochaines étapes » ; présentation officielle, le 28 mai, des « Itinéraires culturels – Géorgie, Europe » ; atelier dans le cadre de l'audit participatif sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration électorale ; et remise des prix du concours d'essai « Imaginer l'Européen du futur », en présence du vice-ministre de l'Éducation.
- À l'invitation de la délégation de l'UE, le chef du Bureau a assisté à une réunion de conseillers politiques, où il a présenté le travail du Conseil de l'Europe sur les réformes judiciaires, ainsi qu'à une rencontre avec des ONG organisée à l'initiative de l'ambassade des États-Unis.
- Il a également participé à une réunion de travail organisée par le président du Parlement de Géorgie concernant les modifications de la législation électorale, à la présentation du Plan d'action 2019-2020 du Parlement de Géorgie pour la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie, à une rencontre entre le président du Parlement et le corps diplomatique sur la nomination des juges à la Cour suprême, à plusieurs réunions du groupe de travail sur la quatrième vague de la réforme judiciaire ; il a rencontré la présidente de la Géorgie à l'occasion d'une réunion sur une initiative de soutien à la réconciliation de la société ; il a participé à une table ronde organisée par le PNUD et intitulée « Les droits des personnes LGBTQI+ en Géorgie – Problèmes et solutions », à la présentation du rapport annuel 2018 de la Cour suprême (« L'état de la justice en Géorgie »), à la discussion de clôture sur les questions liées à la quatrième vague de réformes judiciaires, à la journée professionnelle des employés du ministère public de Géorgie, et à plusieurs réunions d'information organisées par l'opposition parlementaire.

## Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 1er-2 avril : à la demande du président du Parlement de Géorgie, une délégation de la Commission de Venise a effectué une visite à Tbilissi en vue de la préparation d'un avis sur le projet de dispositions législatives concernant la nomination des juges à la Cour suprême ;
- 3 juin : le comité directeur sur la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2016–2019 s'est tenu à Tbilissi.

## Tirana

### Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 13 personnes ; total : 19 personnes.

Le Bureau met en œuvre huit projets, dont sept sont cofinancés par l'UE et un par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC).

### État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Renforcement des pouvoirs locaux et régionaux en Albanie » : le nouveau portail www.administrata.al a été lancé le 26 avril lors d'une conférence nationale. Principale réalisation à mettre au crédit du projet, cet outil innovant et complet de gestion des processus de ressources humaines représente une contribution solide et durable à l'établissement d'une administration publique moderne, efficace et professionnelle en Albanie.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficience de la justice (SEJ II) en Albanie » : une aide a été apportée au Conseil supérieur de la magistrature pour l'élaboration d'un plan d'action comprenant des mesures concrètes pour l'établissement d'une nouvelle carte judiciaire en Albanie, conformément aux lignes directrices et aux méthodes de la CEPEJ. Un guide sur la mise en œuvre de certains outils de la CEPEJ en République d'Albanie a été préparé ; il contient des recommandations pratiques en vue de la pleine application des instruments de la CEPEJ dans le cadre des activités judiciaires ainsi que pour l'élaboration des stratégies, politiques et textes législatifs et réglementaires. Des représentants du nouveau Conseil supérieur de la magistrature, des tribunaux et de l'École de la magistrature ont participé à une visite d'étude organisée à Strasbourg et Francfort afin d'observer les bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du flux d'affaires et de l'administration des tribunaux.
- Facilité horizontale UE/CdE « La criminalité économique en Albanie » : Les lois modifiées sur l'enregistrement des entreprises, sur les procédures fiscales en Albanie, sur les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, sur la prévention du blanchiment de capitaux et sur l'administration des avoirs saisis et confisqués ont amplement bénéficié de l'expertise et des recommandations du CdE. La Haute Inspection des déclarations et vérifications de patrimoine et des conflits d'intérêts a lancé le système électronique de déclaration et de publication des intérêts privés des élus et de certains responsables publics. La déclaration, le traitement et la publication des avoirs des élus et des responsables publics peut désormais s'effectuer par voie électronique, ce qui vient appuyer la mise en œuvre des réformes institutionnelles essentielles dans le pays et renforcer le contrôle citoyen des institutions ainsi que la confiance de la population dans ces mêmes institutions, conformément aux recommandations formulées par le GRECO dans ce domaine.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir des recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions (D-REX) » : plus de 500 étudiants albanais des facultés de droit de Tirana et de Durrës ont suivi le cours sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme organisé principalement autour d'études de cas concernant le droit à un procès équitable, le droit à la protection de la propriété et la protection de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les nouveaux cours sont intégrés dans le cursus des deux universités. Environ 80 membres du personnel de l'Agence de gestion des biens, notamment des juristes et des ingénieurs, ont été formés sur l'application pratique du commentaire de la loi n° 133/2015 « sur le traitement des biens et l'achèvement du processus d'indemnisation ». Deux juristes

du Bureau de l'avocat d'État ont été détachés pendant un mois au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

- Facilité horizontale UE/CdE « Lutte contre le harcèlement et l'extrémisme dans le système éducatif albanais » : organisée en collaboration avec le Centre pour l'ouverture et le dialogue des services du Premier ministre, l'exposition « Une voix contre le harcèlement » a rassemblé des dessins et des objets d'artisanat accompagnés de messages contre le harcèlement, réalisés par les élèves des 21 écoles pilotes du projet.
- Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » : des plans locaux pour l'intégration sociale des Roms pour la période 2019-2022 ont été préparés et inscrits au budget dans sept municipalités, et adoptés par les conseils municipaux respectifs de Fier et de Roskovec. Dans les sept municipalités, 48 réunions citoyennes ont permis à plus de 600 participants roms au total de discuter de problèmes d'intérêt commun. En outre, 17 réunions de groupes institutionnels et 46 réunions de groupes de travail ont eu lieu dans les sept municipalités, pour tenter de résoudre les problèmes recensés au niveau de la population. Enfin, 21 familles roms de la municipalité de Fier ont reçu une aide pour la légalisation de terres agricoles, et 49 Roms se sont inscrits dans une agence pour l'emploi ou un centre de formation professionnelle.

<u>Actions de suivi</u>

- Étape initiale et lancement des actions de la deuxième phase de la Facilité horizontale, en coordination avec la délégation de l'UE et les parties prenantes au niveau national ;
- Discussions de suivi avec l'ambassade de Suisse à Tirana afin d'officialiser la prolongation sans dépense supplémentaire, jusqu'en décembre 2019, du projet « Renforcement des pouvoirs locaux et régionaux en Albanie » ;
- Discussions de suivi avec l'agence suédoise Sida pour l'établissement de la proposition sur les compétences démocratiques dans le système éducatif ;
- Discussions de suivi avec l'ambassade du Royaume-Uni à Tirana en vue de recenser les actions possibles, en particulier dans les secteurs des droits de l'homme et de l'État de droit.

## Erevan

### Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 14 personnes ; total : 20 personnes

Le Bureau met en œuvre six projets : deux financés dans le cadre du Partenariat pour la bonne gouvernance (PGG), un par le gouvernement du Royaume-Uni, un par le gouvernement de la Suisse, un par le gouvernement de l'Autriche et un par les contributions volontaires de donateurs dans le cadre d'un plan d'action.

### État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutenir la réforme de la justice civile – renforcer l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire en Arménie » (volet 1) : le projet a apporté son soutien à l'organisation de rencontres entre la délégation de haut niveau du CdE et des responsables arméniens les 30 et 31 mai. L'importance du soutien du CdE à la mise en œuvre du nouveau programme de réformes judiciaires du gouvernement de l'Arménie a été mis en relief lors de cette mission. Le projet est en train de revoir ses activités et le plan de travail afin de mieux répondre aux besoins et de s'adapter aux grandes orientations stratégiques du nouveau programme de réformes annoncé par le Premier ministre de l'Arménie le 20 mai. Grâce au projet, trois juges ont pu participer à la deuxième conférence régionale de l'Association internationale des femmes juges sur « La justice sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes », qui s'est tenue les 25 et 26 avril à Madrid. Les participants arméniens ont présenté des actions de suivi en vue de garantir une meilleure prise en compte du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration de la justice dans le pays. En avril, le projet a apporté son soutien à la participation de l'Organisation autonome des médiateurs d'Arménie à ARMLEGAL EXPO' 2019, manifestation tenue à Erevan durant laquelle les médiateurs ont informé le public sur la médiation et ses avantages. Grâce au projet, en outre, deux personnes de contact du Réseau des cours supérieures (représentant respectivement la Cour d'appel civile et la Cour de cassation) ont pu participer au Forum des personnes de contact du Réseau des cours supérieures qui s'est tenu en juin à Strasbourg. À la suite d'une demande officielle du ministère de la Justice, le projet a entamé la révision finale du projet de Code des infractions administratives et a organisé, en juin, la première table ronde en vue d'effectuer une vérification croisée entre les dispositions du projet de Code des infractions administratives et celles du projet de Code pénal, pour éliminer les éventuels conflits entre les deux textes.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien de la réforme judiciaire – soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie » (volet 2) : le projet a été lancé officiellement le 25 avril avec la participation de responsables de haut niveau. Les partenaires du projet ont confirmé qu'il était essentiel de promouvoir la réforme de la justice pénale et souligné combien il était important de recevoir l'appui du CdE dans ce processus au moyen d'une assistance en matière législative, méthodologique et de formation. Un rapport d'évaluation des besoins visant à améliorer l'application uniforme des normes européennes en Arménie et à élaborer de nouveaux cours pour le programme de formation de l'École de la magistrature a été achevé en mai, avec l'apport des commentaires des institutions partenaires. Le 7 juin, des auxiliaires de justice ont acquis de nouvelles connaissances et compétences lors d'un séminaire sur les procès équitables et la présomption d'innocence dans le contexte de la justice pénale. Une réunion des groupes de travail chargés d'élaborer et d'établir dans leur forme définitive les projets de

Code de procédure pénale et de Code pénal a été organisée les 22 et 23 juin. L'objectif était d'harmoniser les dispositions contradictoires des codes et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'omissions ni de lacunes. Par ailleurs, une analyse de la notion de responsabilité pénale des personnes morales a été préparée à la demande du ministère de la Justice et débattue lors de la réunion des groupes de travail.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie » : dans la perspective de la mise en œuvre du projet, des consultations initiales ont été tenues les 3 et 4 avril à Erevan entre une délégation du CdE (composée d'un membre de la Division de la criminalité économique et de la coopération et de deux consultants experts dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et des représentants du gouvernement arménien, de la société civile et de la délégation de l'UE. Il s'agissait de recueillir les dernières informations sur la situation en Arménie et sur les priorités actuelles du gouvernement en matière de lutte contre la corruption. Ces éléments doivent servir de point de référence pour la mise en œuvre du projet. Toutes les parties prenantes ont pu apporter leur contribution, donner leur avis sur le plan de travail initial et proposer des actions à mettre en œuvre de façon prioritaire. La liste de priorités a été retravaillée lors de la visite de la délégation de haut niveau du CdE en mai. Dans le cadre de l'un de ces dossiers prioritaires – l'élaboration d'un projet de loi sur la confiscation civile des avoirs – le projet a organisé le 28 juin une table ronde sur « La confiscation sans condamnation préalable de biens obtenus illégalement », à laquelle ont assisté le ministre de la Justice, des membres du groupe de travail chargé de la rédaction du projet de loi sur la confiscation civile des avoirs, ainsi que des partenaires internationaux qui travaillent dans ce domaine. Deux experts du CdE ont présenté une analyse du projet de loi et formulé des recommandations visant à le renforcer, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales. Ils ont également recommandé que les autorités arméniennes prennent en considération certains éléments pour mettre en place une agence de recouvrement et de gestion des avoirs pleinement opérationnelle et en mesure de restituer les avoirs volés au peuple d'Arménie. L'équipe du projet doit préparer un plan de travail actualisé et le présenter au comité directeur (technique) qui se réunira fin septembre 2019.
- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Soutien institutionnel à l'Association des communes d'Arménie » : le projet a été prolongé du 1er avril au 30 juin pour permettre, comme convenu avec le donateur, une transition en douceur avec le nouveau projet « Renforcer l'Association des communes d'Arménie et une gouvernance locale transparente et participative en Arménie », qui doit débuter le 1er juillet. Durant la période de prolongation sans dépenses supplémentaires, la proposition et le budget définitifs du nouveau projet ont été revus et présentés à la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), un rapport descriptif du projet, résumant les principaux objectifs et résultats attendus, a été établi dans sa forme définitive et un projet de plan de travail pour la mise en œuvre en 2019 a été élaboré ; en outre, les dossiers d'appel d'offres pour la fourniture de services de consultants locaux et internationaux dans le cadre du futur projet ont été préparés par l'équipe et approuvés par la Commission des marchés. Les appels d'offres sont prêts et pourront être lancés lorsque l'accord sur le projet aura été signé.
- Contribution volontaire de l'Autriche au projet « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie » : le projet a été officiellement lancé le 3 avril. Le même jour, un premier comité directeur s'est tenu, durant lequel le plan de travail pour 2019 a été adopté. Cette réunion a été suivie par le premier atelier sur le programme de pratiques d'excellence (PPE) pour les regroupements de communes en Arménie, organisé pour les responsables de projet sur le terrain afin de les informer de l'existence d'un volet de subventions dérivées dans le cadre de ce projet. Les méthodes PPE à l'œuvre dans les outils du Centre d'expertise ont été adaptées et un dossier type de demande de financement, comprenant une grille de notation, a été élaboré pour le volet « petites subventions ». Afin de

renforcer les capacités des agents des services financiers des grosses communes et des regroupements de communes en Arménie, cinq sessions de formation de deux jours sur les appels d'offres et cinq autres sur la comptabilité publique ont été organisées entre le 17 et le 30 juin. Ces formations ont touché quelque 85 communes au total. Dans le cadre du volet politique et juridique, le projet a entamé ses travaux sur : des mécanismes législatifs qui permettraient de mieux faire entendre la voix des citoyens lors des processus de fusion de communes ; une analyse juridique de la situation actuelle en matière de décentralisation, et du financement obligatoire des compétences décentralisées dans le pays ; une étude concernant les conséquences du regroupement de communes sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'investissement et de plans directeurs dans les communes concernées ; et une étude d'impact sur les compétences devant être décentralisées dans les regroupements de communes (égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse et groupes défavorisés ou vulnérables).

- Contribution volontaire du Royaume-Uni au projet « Renforcement de l'application des normes européennes des droits de l'homme dans les forces armées en Arménie » : le projet s'est achevé le 31 mars. Les activités de présentation de rapports – financiers et sur le fond – ont été menées pendant la période avril-juin. En mai et juin, l'équipe du projet a apporté son soutien à la mission de l'évaluatrice indépendante externe, Nelly Dolidze. Établi dans sa forme définitive en juin, le rapport d'évaluation a été présenté à la cheffe du Bureau du CdE à Erevan et au chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme.
- Contribution volontaire du Royaume-Uni au projet « Les droits humains et les femmes dans les forces armées » : le projet a démarré officiellement le 1er juin. Le premier comité directeur s'est tenu le 25 juin. Le plan de travail et le mandat du comité directeur ont été adoptés. Les 25 et 26 juin, l'équipe du projet a tenu des réunions bilatérales avec les principaux acteurs concernés : Gabriel Balayan, vice-ministre de la Défense, Alik Avetisyan, responsable du Centre des droits de l'homme et de l'intégrité, Yeghishe Kirakosyan, agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, des représentants du Bureau du défenseur des droits de l'homme, et le président de la commission permanente de défense et de sécurité. Ces réunions ont permis d'examiner en détail les modalités des actions envisagées.
- Plan d'action « Prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Arménie : poursuivre sur la voie de la ratification de la Convention d'Istanbul » : la mise en œuvre a commencé en mai, avec une équipe au complet qui a évoqué les domaines de coopération avec les principaux partenaires. Le 8 mai, la cheffe du Bureau et l'équipe ont rencontré la ministre du Travail et des Affaires sociales, Zaruhi Batoyan, pour lui présenter le projet et discuter des activités prévues qui concernent le ministère, par exemple l'offre de conseils à ses services, le renforcement des capacités des travailleurs sociaux, le développement de la coopération interinstitutionnelle et de la recherche sur la violence à l'égard des femmes, la sensibilisation du public sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, etc. Le lancement officiel du projet et la mise en place du comité directeur doivent avoir lieu début juillet.

<u>Autres activités à signaler</u>

- 19 avril : la cheffe du Bureau a rencontré le président de la Cour de cassation ;
- 23 avril : la cheffe du Bureau a rencontré le président de la commission permanente des affaires publiques et juridiques de l'Assemblée nationale ;
- 24 avril : la cheffe du Bureau a participé à la journée de commémoration du génocide arménien ;
- 25 avril : la cheffe du Bureau a présidé le lancement de la deuxième phase du PGG et du deuxième volet du projet sur la mise en œuvre de la réforme judiciaire ;

- 25 avril : dans le cadre de la visite du chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme (DGI), la cheffe du Bureau a participé à des réunions avec le procureur général et la vice-ministre de la Justice ;
- 6 mai : la cheffe du Bureau a pris part à la réunion du forum de coordination des partenaires du développement ;
- 7 mai : à l'occasion du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe, la cheffe du Bureau a prononcé une allocution de bienvenue lors de la journée porte ouvertes destinée à tous les étudiants intéressés par les valeurs, les programmes et les activités de l'Organisation ;
- 30-31 mai : dans le cadre de la visite de la délégation de haut niveau venue discuter avec les autorités et les différents partenaires de l'indépendance et de l'intégrité du pouvoir judiciaire, du respect du droit à un procès équitable, de la lutte contre la corruption et de la restitution des avoirs acquis illégalement, la cheffe du Bureau a participé à des réunions avec le Premier ministre, le ministre de la Justice, le chef de la délégation de l'UE, le président de l'Assemblée nationale, les partis politiques de l'opposition représentés à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères, le président de la Cour de cassation, le président par intérim du Conseil supérieur de la magistrature, le groupe de travail sur la restitution des avoirs, l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, le président de la Cour constitutionnelle, le procureur général, le Défenseur des droits de l'homme, ainsi qu'avec les donateurs du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 ;
- 7 juin : la cheffe du Bureau a rencontré le coordinateur résident des Nations Unies et le représentant résident du PNUD en Arménie ;
- 11 juin : la cheffe du Bureau a participé à une réunion informelle de coordination des donateurs sur la réforme de la justice ;
- 12 juin : la cheffe du Bureau s'est entretenue avec le président de la commission permanente des affaires publiques et juridiques de l'Assemblée nationale ;
- 12 juin : la cheffe du Bureau a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'atelier TAIEX sur le renforcement de l'intervention des services sociaux fasse à la violence fondée sur le genre ;
- 14 juin : la cheffe du Bureau a rencontré le chef des opérations de la délégation de l'UE ;
- 17 juin : lancement du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 et oblitération officielle « Premier jour » du timbre émis à l'occasion du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de la visite de la Secrétaire générale adjointe, du directeur des affaires politiques et de la directrice générale des programmes, la cheffe du Bureau a participé à des réunions avec le président de l'Arménie, le Premier ministre de l'Arménie, la vice-ministre de la Justice et le Médiateur et a évoqué les questions de coopération ;
- 24 juin : la cheffe du Bureau s'est entretenue avec le nouveau ministre de la Justice ;
- 27 juin : la cheffe du Bureau a approuvé la désignation de l'élève vainqueur du concours d'essai organisé à l'occasion du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe ; le nom de la lauréate a été communiqué au service du protocole du Conseil de l'Europe par la représentation permanente de l'Arménie auprès du CdE.

**Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 30-31 mai : visite de la délégation de haut niveau du Conseil de l'Europe pour discuter des questions liées à l'indépendance et à l'intégrité du pouvoir judiciaire ;
- 15-17 juin : visite officielle de la Secrétaire générale adjointe, du directeur des affaires politiques et de la directrice générale des programmes, pour le lancement officiel du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022.

## Rabat

### Situation du Bureau

Équipe principale : 2 personnes ; personnel affecté au projet : 3 personnes ; total : 5 personnes.

Le Bureau coordonne principalement la mise en œuvre au Maroc du Programme régional conjoint UE/CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud 3) 2018 – 20201. Il apporte également un appui logistique ad hoc à la mise en œuvre du Programme régional UE/CdE au Maroc « CyberSouth – Coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité dans le voisinage sud » (2017-2020), au projet régional conjoint UE/CdE « Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie (GLACY+) » (2016-2021) et d'autres projets menés dans le cadre du partenariat du voisinage au Maroc 2018-2021.

### Etat de mise en œuvre des programmes

Programme UE-CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée »

- Dans le cadre du projet SNAC 3, un atelier de formation a été organisé les 9 et 10 avril à Rabat à la Présidence du Ministère Public dans l'objectif de renforcer les capacités des agences spécialisées dans la lutte contre la corruption et la criminalité économique, y compris des autorités judiciaires et répressives.
- Le CdE, en partenariat avec la faculté de Beni Mellal et L'Association Américaine des Juges et Avocats, a organisé le 16 et le 17 avril, une journée d'étude sur le cadre juridique et institutionnel en matière de lutte contre la traite des êtres humains et la protection de victimes, tel que prévu par la loi 27-14.
- Du 12 au 14 juin, la Commission de Venise, en coopération avec le Ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique du Royaume du Maroc, a organisé à Marrakech le 9ème séminaire régional UniDem Med sous le thème « Vers un service public plus proche des citoyens : modèles et bonnes pratiques ».

Autres programmes

- Dans le cadre du projet CyberSud, une réunion régionale a été organisé du 8 au 10 avril à Rabat par le Bureau du Conseil de l'Europe de Bucarest. Cette réunion avait pour thème : « vers l'élaboration de rapports nationaux sur l'évaluation de cybermenaces ».

Autres activités à signaler

- 4-5 avril : Une mission de proposition d'activités de coopération auprès de différents partenaires travaillant dans les Droits de l'Homme a été mené par Christophe Poirel à Rabat;
- 12 avril : Le conseil national des droits de l'Homme a organisé à Rabat une rencontre autour du projet du mécanisme national de prévention contre la torture;
- 25-26 avril : Une mission d'identification s'est déroulée à Rabat pour identifier les pistes de travail et les activités potentielles à organiser avec les différents partenaires travaillant sur la lutte contre les discriminations au Maroc;

- 29 avril – 4 mai : Une mission d'évaluation des besoins dans le cadre du nouveau projet « Promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias au Maroc » s'est déroulée à Rabat;
- 25 juin : Présentation du Système d'Information de l'Institution du Médiateur du Royaume à Rabat;
- 27 juin : Réunion du Comité de Pilotage du programme d'appui à la réforme de la justice organisée par la DUE;
- 28 juin : Réunion annuelle des bailleurs de fond – Justice organisée par le Ministère de la Justice.

## Tunis

### Situation du bureau

Équipe principale : 3 personnes ; personnel affecté aux projets : 12 personnes ; total : 15 personnes.

Le Bureau met en œuvre les activités spécifiques à la Tunisie prévues dans le cadre de deux programmes conjoints régionaux CdE/UE : « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (« Programme Sud III », 2018-2020) et le Programme CyberSud 2017-2020 ; deux programmes conjoints UE/CdE : « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » ; et six projets financés par les contributions volontaires de la France, de Malte, de Monaco, de la Norvège, du Portugal et de l'Espagne.

### État de mise en œuvre des programmes

- Programme conjoint UE/CdE « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » : coordination – le coordonnateur international adjoint a participé au principal forum international de coordination en matière de réforme de la justice pénale. Soutien institutionnel – à la suite d'une mission d'évaluation des besoins conduite précédemment par la CEPEJ, des propositions d'intervention ont été élaborées avec les principaux bénéficiaires, puis réexaminées lors de la première réunion du comité de pilotage (COPIL) d'AP-JUST, le 17 juin ; au cours de cette réunion, les propositions d'action jusqu'à la fin de 2019, et plus généralement les méthodes de travail d'AP-JUST, ont été approuvées. E-justice – les procédures du CdE en matière d'appel d'offres ont été lancées pour la fourniture d'ordinateurs aux centres régionaux de formation du ministère de la Justice et à l'Institut supérieur de la magistrature. Accès à la justice/soutien à la société civile – en coopération étroite avec les bénéficiaires et des représentants techniques du Programme de l'UE d'appui à la réforme de la justice en Tunisie (PARJ, dont AP-JUST fait partie intégrante), le CdE a commencé son travail de soutien à l'indexation de la jurisprudence de la Cour de cassation ; a mené une étude de faisabilité pour recenser les besoins prioritaires, aussi bien au plan géographique qu'au plan thématique, en vue de renforcer l'accès à la justice grâce aux organisations de la société civile ; et a entamé une analyse du fonctionnement des juridictions commerciales.
- Programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » : Coordination – le coordonnateur a participé à un certain nombre de réunions, avec les partenaires techniques et financiers d'une part, et sur les questions de la torture et de la corruption d'autre part. À la demande de la délégation de l'UE, et en consultation avec les grandes entités administratives, le Bureau a par ailleurs élaboré une feuille de route recensant les domaines de coopération et les activités prévues jusqu'à la fin de 2019. Soutien transversal/fondement juridique – à la suite de la mission d'évaluation des besoins menée précédemment, le secrétariat de la Commission de Venise a élaboré un plan d'action en vue de soutenir les institutions les plus directement concernées par les élections à venir, à savoir la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) et l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) ; la Commission a entamé une étude des fondements juridiques sur lesquels reposent toutes les institutions indépendantes concernées par le programme conjoint, afin de recenser les lacunes et les améliorations possibles. Instance de lutte contre la traite des êtres humains – le Bureau a continué de soutenir l'instauration d'un mécanisme national d'orientation : une équipe de consultants nationaux et internationaux a été mise en place ; une première réunion du comité technique de surveillance s'est tenue ;

et un atelier sur le repérage des victimes de la traite des êtres humains a réuni des représentants des forces de l'ordre et des inspecteurs du travail, entre autres. Instance de lutte contre la corruption – les membres du personnel de l'instance ont bénéficié d'actions de formation et de renforcement des capacités, notamment de séminaires sur la protection des lanceurs d'alerte et sur la déclaration de patrimoine. Un comité technique rassemblant les principales parties prenantes a tenu sa première réunion, au cours de laquelle les activités du plan d'action pour l'année 2019 ont été approuvées. Instance de lutte contre la torture – les interventions, en étroite collaboration avec d'autres acteurs internationaux, ont été axées sur la promotion du respect des droits des détenus ; des discussions préliminaires ont été tenues avec l'instance et d'autres parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, pour examiner les possibilités d'une coopération future (voir aussi les activités décrites ci-dessous à la rubrique « Programme Sud III »). Instance de protection des données – les membres de l'instance ont participé à un atelier dont l'objectif était de recenser les besoins de formation et de définir les outils et les procédures nécessaires ; un séminaire de formation a ensuite été organisé en juin. Instance sur les médias – en juin, le projet a apporté son appui à l'organisation d'un séminaire mis en place par l'instance en partenariat avec l'ISIE, sur les médias, les réseaux sociaux et la désinformation lors des processus électoraux. Les participants ont discuté entre autres de la création en Tunisie d'une plate-forme numérique participative de vérification de l'information et de lutte contre les campagnes de désinformation, les fausses informations, les informations malveillantes et le discours de haine véhiculés par internet. Instance sur l'accès à l'information – les besoins prioritaires ont été recensés avec l'instance en vue d'établir les actions spécifiques à mener jusqu'à la fin de 2019.

Programme Sud III

- Violence à l'égard des femmes – le projet a continué d'intervenir, à titre expérimental, pour renforcer les capacités des professionnels de terrain du Centre d'aide psychologique de Ben Arous mis en place sous l'égide de l'Office national de la famille et de la population (ministère de la Santé), en organisant des ateliers trimestriels sur l'application de la loi relative aux violences à l'égard des femmes. La session de juin a porté sur les aspects judiciaires, en particulier la délivrance d'ordonnances de protection des femmes victimes de violences.
- Protection de l'enfance – le projet a apporté une assistance technique au comité de pilotage multisectoriel qui se réunit périodiquement (le 2 mai et le 24 juin en ce qui concerne la période de référence) sous l'égide du ministère de la Justice afin de superviser la mise en œuvre et le suivi en matière d'administration d'une justice adaptée aux enfants pour les enfants victimes de violences sexuelles. Le 3 mai, en outre, il a organisé avec le ministère de la Justice un atelier technique sur l'entretien d'enquête avec les enfants victimes de violences sexuelles en Tunisie, à partir du partage d'expériences et de bonnes pratiques constatées dans des pays européens, et notamment du Protocole du National Institute of Child Health and Human Development pour l'audition factuelle d'enfants (Protocole du NICHD).
- Prévention de la torture – les premiers rapports faisant suite aux trois visites de prévention effectuées par l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) depuis le début de son mandat, il y a trois ans, ont été rédigés. Ils portent sur des visites de plusieurs jours conduites par une équipe de l'INPT, accompagnée d'homologues européens, dans les prisons de Mahdia, Bizerte et Beja. La publication de ces rapports n'a pas encore été autorisée par la formation plénière de l'INPT. L'élaboration du manuel sur le droit pénitentiaire tunisien et du guide à l'intention des détenus, menée, sous l'autorité conjointe de l'INPT et du ministère de la Justice (administration pénitentiaire : Direction générale des prisons et de la rééducation), par une équipe d'éditeurs tunisiens appuyée par des experts du CdE, est entrée dans sa dernière phase. (Il convient de noter que ces activités utilisent désormais les ressources des programmes SPII et PAII-T, voir ci-dessus)
- HELP – l'activité, qui auparavant s'inscrivait uniquement dans le cadre du programme SUD III, concerne maintenant aussi le PAII-T et l'AP-JUST. Des activités régionales de

formation de formateurs sur la plate-forme HELP se sont tenues sous l'égide de SUD III, notamment les 24 et 25 mars à Strasbourg, et sept participants tunisiens ont ainsi obtenu une certification de formateurs HELP. Les activités de formation se poursuivront toutefois au niveau bilatéral dans le cadre de PAII-T. Une équipe de formateurs a été constituée et chargée d'adapter deux cours nationaux pour le contexte tunisien, sur la violence à l'égard des femmes et sur la traite des êtres humains. En outre, une délégation tunisienne dans laquelle se trouvaient des responsables de haut niveau a participé à la conférence annuelle de HELP tenue à Strasbourg les 4 et 5 juillet.

CyberSud

- Du 10 au 14 juin, un groupe de travail associant le ministère de la Justice et l'Institut supérieur de la magistrature s'est penché sur de possibles modifications du cursus de formation des magistrats. Du 17 au 21 juin, dans la caserne d'El Aouina (Tunis), siège de la Garde nationale, un séminaire a été organisé conjointement avec CT MENA sur l'utilisation du renseignement de source ouverte dans les enquêtes. Il a rassemblé des enquêteurs et des procureurs de niveau intermédiaire de la région. Une semaine plus tard (24-28 juin), et cette fois en collaboration avec Euromed Police, le projet a réuni à l'École nationale de la police à Carthage des membres des forces de l'ordre de la région, pour leur dispenser une formation spécialisée sur l'analyse des logiciels malveillants. Le chef du Bureau s'est adressé aux participants de la formation en ces deux occasions.

Actions de suivi

- Le rapport initial des deux programmes conjoints Cde/UE « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie – AP-JUST » et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie – PAII-T (2019-2021) », qui devait initialement être prêt pour la fin du mois de mai, n'est pas terminé ;
- En mai, le ministère tunisien des Affaires locales et de l'Environnement et la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) ont adressé au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux une demande officielle d'octroi du statut de partenaire pour la démocratie locale. Le bureau du Congrès, réuni le 28 juin, a décidé d'inscrire cette demande à l'ordre du jour de la session d'octobre.

Autres activités à signaler

- 5 avril : le chef du Bureau a assisté à la conférence annuelle des instances nationales indépendantes ;
- 30 avril : grâce à l'aimable soutien et à la générosité de l'ambassadrice de la Finlande, et dans le cadre de la présidence finlandaise du Comité des ministres, le Bureau a organisé un événement au sein de la résidence de l'ambassade finlandaise en Tunisie à l'occasion du 70e anniversaire du CdE. Le chef du Bureau, l'ambassadrice de la Finlande et le secrétaire d'État auprès du ministre tunisien des Affaires étrangères ont eu le plaisir d'accueillir des représentants des hautes autorités et institutions tunisiennes, de la communauté diplomatique de la société civile et des médias ;
- 24 mai : la Tunisie a signé à Strasbourg le Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (la Convention « 108+ ») ;
- 10 juin : le chef du Bureau a accueilli à Hammamet les participants à la septième édition de l'Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale, organisée par le Centre Nord-Sud en coopération avec le ministère tunisien de la Jeunesse et des Sports et l'Observatoire national de la jeunesse. Donnant suite à une demande des autorités tunisiennes et après une mission préparatoire d'experts effectuée sur place en avril, la

Commission de Venise a adopté lors de sa session plénière de juin un avis sur le projet de loi organique relative à l'Instance du développement durable et des droits des générations futures ;

- 20 juin : lors d'une cérémonie qui a reçu un large écho dans la presse, le ministre des Affaires étrangères, la Secrétaire générale adjointe et la représentante de la délégation de l'UE en Tunisie ont lancé officiellement les deux programmes conjoints UE–CdE « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie – PAII-T (2019-2021) ».

**Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles**

- 11-12 juin : la Commissaire aux droits de l'homme est intervenue lors du sommet RightsCon, à Tunis ;
- 20 juin : visite officielle à Tunis de la Secrétaire générale adjointe dans le cadre du lancement officiel des programmes conjoints (voir ci-dessus), au cours de laquelle des échanges ont eu lieu avec le ministre des Affaires étrangères.